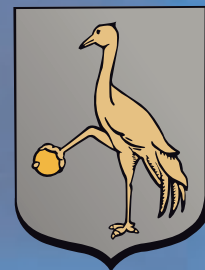


BULLETIN MUNICIPAL

Année 2020

VAUX-ET-CHANTEGRUE



Édition janvier 2021

SOMMAIRE

Vie municipale

Une équipe renouvelée	p. 4
Commissions communales	p. 5
Budget réalisé 2019	p. 6
Budget annexe bois	p. 7
Bois et forêt	p. 8
SIEL	p. 10
Jeunesse et sport	p. 11
Du côté des bâtiments	p. 12
Bibliothèque municipale	p. 13
Urbanisme	p. 14
Événements	p. 16
Visite des pompiers	p. 17
Silence, on tourne	p. 17
État civil	p. 18
Site internet	p. 18

Communauté de communes

Bilan 2020 / perspectives 2021	p. 19
--------------------------------	-------

École

	p. 37
--	-------

Vie associative

	p. 39
--	-------

Vie pratique

Quelques règles de bonne conduite	p. 49
Infos utiles	p. 50
Horaires des services	p. 51

Thème à l'honneur

De la Peste Noire à la pandémie de Covid 2020, l'année horrible	p. 53
	p. 54



Carte d'identité

NOM : Vaux-et-Chantegrue
HABITANTS : Valchantois
NOMBRE : 606 au dernier recensement
TERRITOIRE : le village fait partie de la Communauté de Communes du Plateau de Frasne et du val du Drugeon (CFD) et du canton de Frasne
ALTITUDE : 870 m devant la Mairie
COORDONNÉES GPS : 46°48'38.32" N - 6°15'02.49" E
SUPERFICIE TOTALE : 1365 ha
SUPERFICIE FORÊT COMMUNALE : 600 ha
SPÉCIFICITÉ NATURELLE : le Drugeon y prend sa source. 35,5 km plus loin, il conflue en rive gauche dans le Doubs, au lieu-dit Tout-Vent, situé à la frontière des villages de Doubs et d'Arçon après avoir traversé 14 communes et 3 cantons.

ÉDITO

Chères Valchantoises, chers Valchantois,



Depuis mars, le mois de notre élection, les précautions dues au confinement ne nous ont pas quittés et en ce début d'année nous n'aurons pas plus de liberté. Je comprends l'anxiété de certains, pourtant, nous devons poursuivre nos efforts pour limiter le développement de ce coronavirus. Restons prudents !

Je voudrais avoir une pensée pour les plus vulnérables d'entre nous, les personnes seules, les malades et nos aînés pour lesquels nous prenons régulièrement des nouvelles.

Pour le travail et la disponibilité dont ils ont fait preuve, j'adresse mes remerciements à celles et ceux qui n'ont pas souhaité poursuivre leur engagement en mars dernier et particulièrement à Xavier, avec ses 15 années en tant que Maire.

Parlons maintenant de l'avenir...

Concernant notre forêt, la crise liée à la prolifération des scolytes a nécessité l'abattage de 4000 m³ de bois, c'est pratiquement le double des possibilités qui nous sont octroyées habituellement. Il en découle déjà une baisse des prix et moins de volume à couper pour l'avenir. Comme si cela ne suffisait pas, nous savons déjà que les dotations de l'État seront en baisse dans un futur proche et la suppression de la taxe d'habitation s'ajoutera à ce manque de recettes. Il en résultera dès 2021 une hausse inévitable des taux d'imposition.

Dès le 1^{er} janvier 2020, les compétences « Eau et Assainissement » ont été transférées en totalité à la CFD. Si la gestion est désormais du ressort de la Communauté de Communes, un suivi sur le terrain nous est demandé pour quelques temps encore.

En ce qui concerne les travaux, la rénovation d'une partie de la toiture et de certaines fenêtres de l'école a été réalisée au cours de l'été dernier.

Durant l'année à venir, plusieurs projets vont arriver à échéance :

- D'abord le PLUI (Plan Local d'organisme d'Urbanisme Intercommunal) sera présenté aux habitants des 10 villages. Il comportera, certes, les différents zonages mais aussi les prescriptions administratives concernant l'architecture, la densité des logements, les contraintes patrimoniales...

- En parallèle, un champ photovoltaïque est à l'étude avec le conseil municipal.

- En début d'année, un nouveau lotissement sortira de terre avec une quinzaine de parcelles. Nous aurons donc de nouveaux habitants à accueillir prochainement.

- À la demande de la SNCF, deux antennes de téléphonie mobile vont être installées sur le territoire de la commune. L'une à proximité du réservoir, elle devrait apporter une meilleure couverture pour une partie du village, l'autre à Boujailles, au lieu-dit la Vessoye.

Tous ces travaux ont été engagés par l'ancienne municipalité.

- À la demande du club de foot Lac Remoray Vaux, nous avons accepté de rénover l'éclairage du terrain qui sera réalisé au printemps prochain. Nous y ajouterons l'éclairage du terrain de boules.

En Intercommunalité, les projets sont conséquents : la ZAE de Bulle qui se remplit, le PLUI, la mise en conformité de l'ensemble des réseaux Eau et Assainissement, qui se fera par tranches successives...

Quant au projet de maison de santé à Frasne, il sera remis sur les rails en ce début d'année.

Je ne veux pas terminer mon propos sans m'adresser aux associations qui n'ont pu se réunir ou organiser des manifestations, souvent indispensables à leur survie.

Je souhaite également m'associer à vous tous qui avez éprouvé des difficultés durant cette année si particulière en famille ou au travail et vous adresse ma profonde gratitude.

Si cette année 2020 qui s'est achevée fut éprouvante pour certains d'entre vous, je ne veux pas croire qu'il en sera de même pour 2021. Le vaccin est annoncé pour ces prochains mois, alors, gardons espoir !

Enfin, je veux avoir une pensée pour tous ceux qui ont choisi notre village pour s'installer au cours de cette année. Je leur souhaite la bienvenue et la quiétude que chacun peut attendre.

Puisque nous ne pourrons pas, cette année, réaliser la traditionnelle cérémonie des vœux, je vous assure de la solidarité de toute l'équipe municipale à mes côtés pour vous souhaiter une meilleure année 2021...

Qu'elle soit celle des retrouvailles.

Bonne lecture
Le Maire, Bernard BÉSCHET

Une équipe renouvelée aux élections du 15 mars 2020

L'élection du Maire et de ses adjoints, présidée par le doyen d'âge, Monsieur Jacques Tissot, s'est déroulée le jeudi 28 mai 2020.



3^e rang de gauche à droite :
Pascal Lanquetin, Cédric Beschet,
Arnaud Saillard, Mathieu Michaud,
Pierre Nicod.

2^e rang de gauche à droite :
Benoit Massart, Bernard Vionnet,
Jacques Tissot, Claude Parent,
Anthony Beschet.

1^{er} rang de gauche à droite :
Audrey Bailly Bechet,
Catherine Vuillaume,
Bernard Beschet, Agnès Vanhuyse,
Delphine Guenin.

MAIRE

BESCHET Bernard
9 Chantegrue
62 ans – Agriculteur
célibataire, sans enfant

1^{er} ADJOINT

NICOD Pierre
9 rue des Essarts
48 ans – Technicien construction bois
marié, 3 enfants

2^e ADJOINT

VIONNET Bernard
30 route de Malpa
64 ans – Négociant en bestiaux
marié, 4 enfants

3^e ADJOINTE

VUILLAUME Catherine
23 le Martinet
57 ans - Cogérante
mariée, 3 enfants

4^e ADJOINT

BESCHET Cédric
34 rue Chargebin
41 ans - Comptable
en couple, un enfant

CONSEILLERS

BAILLY BECHET Audrey
19 le Martinet
28 ans – Assistante maternelle
en couple, 2 enfants

BESCHET Anthony
11 Chantegrue
33 ans - Charpentier
célibataire, 1 enfant

GUENIN Delphine
9 rue des Courbes
31 ans – Secrétaire médicale
mariée, 1 enfant

LANQUETIN Pascal
16 rue des Courbes
52 ans – Technicien industriel
marié, 2 enfants

MICHAUD Mathieu
15 rue de la Rièpe
23 ans – Entrepreneur travaux forestiers
En couple, sans enfant

MASSART Benoit
10 rue des Leuses
53 ans – Technicien industrie
marié, 3 enfants

PARENT Claude
13 rue Préjean
68 ans - Électromécanicien retraité.
marié, 2 enfants

SAILLARD Arnaud
18 rue des Vies de Vaux
36 ans – Déclarant en douane
Pacsé, 1 enfant

TISSOT Jacques
18 rue des Courbes
73 ans - Chirurgien-dentiste retraité
marié, 2 enfants

VANHUYSE Agnès
11 rue des courbes
49 ans – Assistante maternelle
mariée, 3 enfants

Constitution des commissions communales

Le conseil municipal procède à la formation des commissions municipales devant se répartir l'étude des questions à soumettre au conseil :

COMMISSION BÂTIMENTS

Pierre Nicod, Claude Parent,
Pascal Lanquetin, Benoit Massart,
Anthony Beschet, Arnaud Saillard,
Bernard Beschet, Agnès Vanhuyse

COMMISSION BOIS ET FORÊTS

Cédric Beschet, Pierre Nicod,
Mathieu Michaud, Pascal Lanquetin,
Anthony Beschet, Bernard Beschet,
Bernard Vionnet,
Catherine Vuillaume

**COMMISSION
PERSONNEL - AGENTS**

Bernard Vionnet, Delphine Guenin,
Mathieu Michaud, Claude Parent,
Audrey Bailly Beschet,
Bernard Beschet

**COMMISSION INFORMATION
& COMMUNICATION**

Catherine Vuillaume,
Delphine Guenin,
Benoît Massart, Jacques Tissot,
Audrey Bailly Beschet,
Agnès Vanhuyse

**COMMISSION
APPELS D'OFFRES (CAO)**

Bernard Beschet, Catherine
Vuillaume, Claude Parent
Suppléants : Bernard Vionnet,
Jacques Tissot, Mathieu Michau

COMMISSION FINANCES

Bernard Beschet, Pierre Nicod,
Catherine Vuillaume, Cédric Beschet,
Agnès Vanhuyse, Arnaud Saillard

**COMMISSION VOIRIES
RÉSEAUX ET SÉCURITÉ**

Pascal Lanquetin, Cédric Beschet,
Agnès Vanhuyse, Mathieu Michaud,
Benoit Massart, Jacques Tissot,
Delphine Guenin, Bernard Beschet,
Claude Parent, Pierre Nicod

COMMISSION TERRAINS

Bernard Beschet, Bernard Vionnet,
Arnaud Saillard, Cédric Beschet,
Pierre Nicod, Mathieu Michaud,
Audrey Bailly Bechet,
Benoit Massart

COMMISSION ANIMATIONS

Benoît Massart, Audrey Bailly
Beschet, Delphine Guenin,
Agnès Vanhuyse, Mathieu Michaud,
Catherine Vuillaume,
Pascal Lanquetin, Anthony Beschet

COMMISSION SCOLAIRE

Pierre Nicod, Catherine Vuillaume,
Bernard Beschet,
Audrey Bailly Bechet,
Agnès Vanhuyse

**COMMISSION SANITAIRE
ET SOCIALE**

Jacques Tissot, Bernard Beschet,
Audrey Bailly Bechet,
Agnès Vanhuyse

**COMMISSION JEUNESSE
ET SPORT**

Arnaud Saillard, Pierre Nicod,
Pascal Lanquetin, Cédric Beschet,
Benoît Massart, Anthony Beschet,
Delphine Guenin

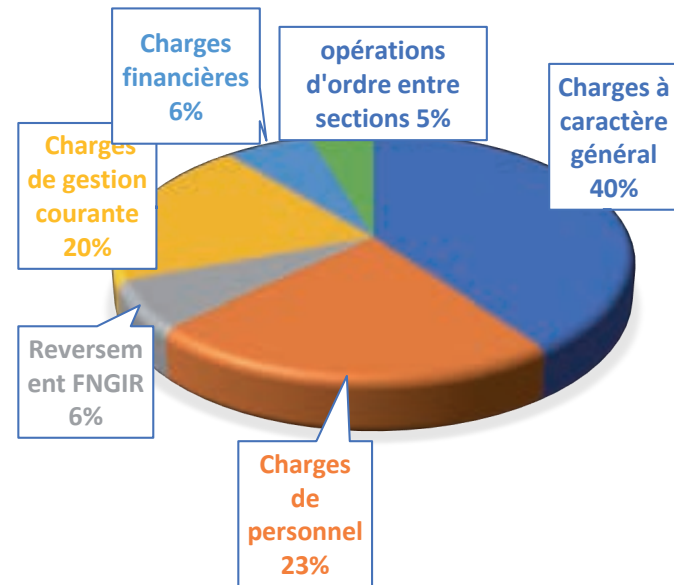
COMMISSION CIMETIÈRE

Bernard Beschet, Bernard Vionnet,
Catherine Vuillaume,
Agnès Vanhuyse



Budget réalisé 2019

Dépenses de fonctionnement : 416 613 €



40 % : Eau assainissement, Électricité (30 944 €), maintenance, assurances, combustibles, honoraires (49 198 €) entretien des voiries (33 690 €), télécommunications, entretien matériels et bâtiments...

23 % : Charges de personnel, cotisations URSSAF...

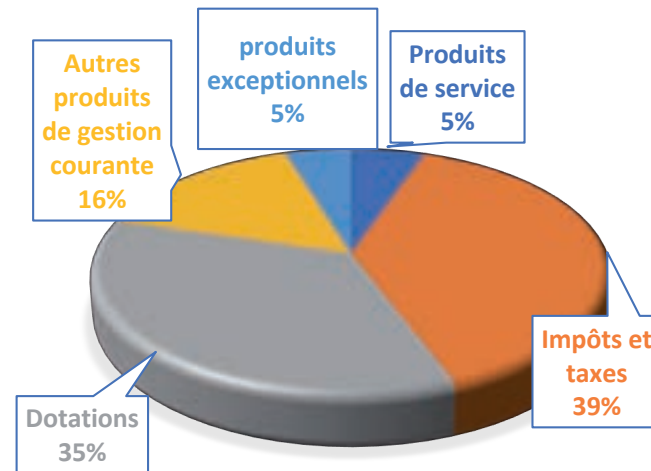
6 % : Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR). Dans la pratique, ce fonds équivaut à un pot commun, alimenté par et pour les collectivités territoriales. Le FNGIR a pour but de permettre aux collectivités perdantes, suite à l'application de la réforme de la fiscalité locale, d'être indemnisée, via un prélèvement sur les collectivités gagnantes.

20 % : Syndicat intercommunal d'école de la Haute Joux (50 667 €), indemnités élus (24 304 €), subvention d'équilibre familles rurales (périscolaire) : 30 000 € non comptabilisé en 2019.

6 % : Intérêts annuels des emprunts.

5 % : Transfert entre sections.

Recettes de fonctionnement : 462 363 €



39 % : Les impôts locaux et professionnels perçus s'élèvent à 153 832 €, redistribution taxe électricité SIEL à 25 700 €.

35 % : L'État verse la somme de 106 733 € de dotations à la commune et la CFD 46937 € ainsi que la CAF la somme de 9832 € (périscolaire).

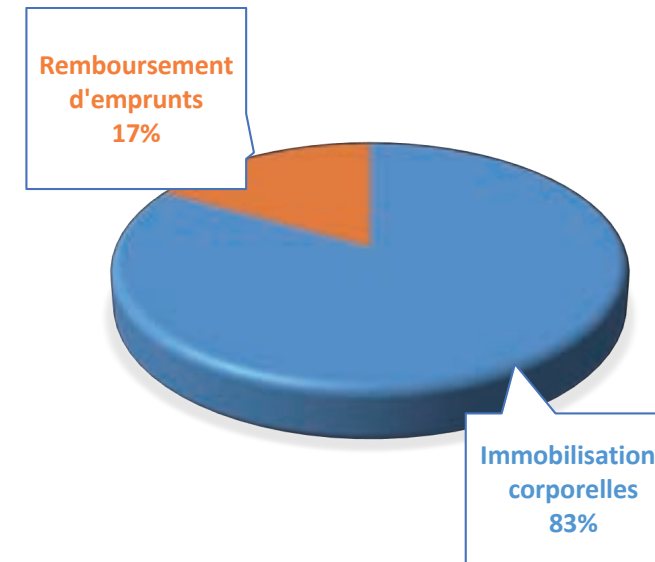
16 % : Les loyers des logements et terrains communaux, les locations de salles rapportent 57 644 € et 14 859 € poste et périscolaire.

5 % : Concessions cimetière, charges locatives perçues.

5 % : Produits exceptionnels.



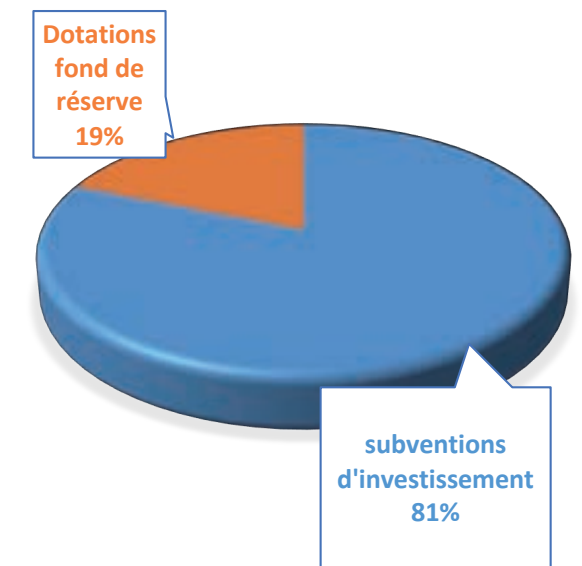
Dépenses d'investissement 475 291 €



83 % : Micro-crèche, réfection agence postale, radars pédagogiques, enfouissement réseaux secs rue du Laveron.

17 % : Remboursement capital des emprunts : 80 015 € (pont SNCF, voirie entrée Est, réhabilitation rue des Courbes, assainissement salle des fêtes). Pour compléter le financement de différents travaux, la commune a contracté 2 prêts relais court terme.

Recettes d'investissements 158 942 €



81 % : Subventions perçues en 2019 (micro-crèche, aire de jeu, poste) : 112 694 €. D'autres sont en attente de versement.

19 % : Dont les taxes d'aménagement sur les nouvelles constructions viennent alimenter ce compte : 26 259 €.

Budget annexe bois

Dépenses de fonctionnement : 103 232 €

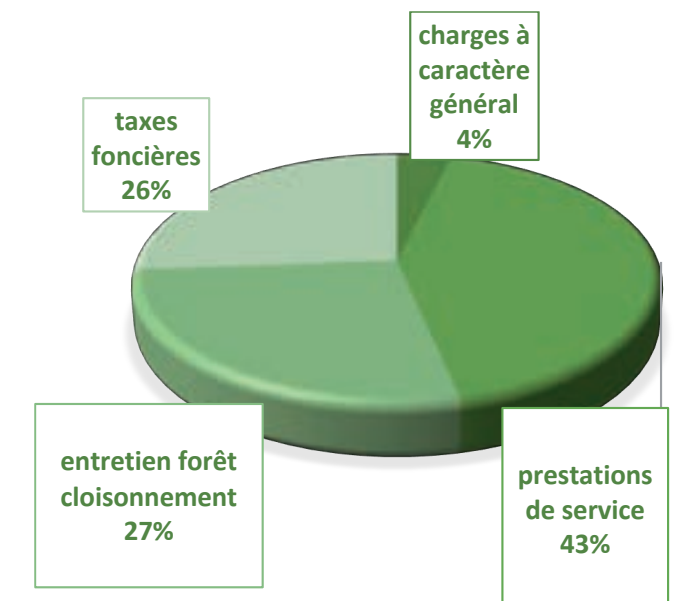
43 % : Prestations de service : bucheronnage et débardage (43 644€).

27 % : Entretien forêt : cloisonnement.

26 % : Taxes foncières de la forêt communale (26 677 €).

4 % : Les charges à caractère général : Carburant, petit équipement.

Frais de gardiennage non comptabilisé en 2019 : 10 000 €.



Recettes de fonctionnement : 151 017 €

Les recettes provenant des coupes de bois 2019 : 146 102 € et des menus produits forestiers : 4 915 €.

Bois et forêt, une année encore difficile

État des Lieux

L'été 2018, marqué par une sécheresse et une chaleur exceptionnelle, était le 2^e plus chaud depuis 1900. L'été 2019, 3^e plus chaud après 2003 et 2018, s'est caractérisé par un excédent thermique et deux canicules relativement courtes mais intenses. Quant à l'année 2020, elle est marquée par un déficit en pluie jamais observé. Depuis 2018, ce contexte climatique provoque des stress prononcés et répétés dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté en générant diverses crises sanitaires, notamment sur l'épicéa.



Situation sylvicole

C'est tout l'Ouest de l'Europe qui est impacté, à des degrés divers, en fonction des caractéristiques forestières. Fin 2019, en France, les 7 millions de m³ d'épicéas scolytés ont été atteints avec un doublement du volume d'ici la fin de l'année 2020. Depuis cette année, des attaques massives ont également lieu au-delà de 1000 m d'altitude. L'évolution de cette épidémie sera très tributaire des conditions météorologiques des prochains mois ; la fragilisation des peuplements et la forte dynamique des populations de scolytes suite à ce stress hydrique depuis 3 ans laisse cependant craindre un haut niveau d'attaques en 2021.



Situation du marché du bois

Les volumes de sapin et d'épicéa frais mis sur le marché par les communes ont été significativement réduits pour écouler les produits accidentels d'épicéa (chablis). Cette stratégie a permis un maintien des cours. Malgré cela, l'afflux de bois scolytés sur le marché sature les stocks des acheteurs régionaux. C'est pourquoi, l'ONF a recherché des contrats d'approvisionnements hors région pour écouler du bois vers les transformateurs de l'Ouest et du Sud-Ouest, en manque de matière première, et même du côté du marché chinois.

Bilan des ventes de l'année 2020

PARCELLES	MODE DE VENTE	ACHETEUR	VOLUME	MONTANT
GROS BOIS				
37	Bloc et sur pied	SCIERIE CHAUVIN	400 m ³	15 155 €
13-16	Prévente	Vente annulée	403 m ³	- €
CHABLIS				
Chablis Forêt	Bois façonnés	SCIERIE DU LAVERON	455 m ³	17 721 €
Chablis Forêt	Bois façonnés	RENAUD Michel	790 m ³	33 958 €
Chablis Forêt	Bois façonnés	SCIERIE LORIN	328 m ³	11 954 €
Chablis Forêt	Bois façonnés	CL INTERNATIONNAL <i>(Grumes exportées vers la Chine)</i>	389 m ³	14 393 €
Chablis Forêt	Bois façonnés	SCIERIE DU LAVERON	293 m ³	en attente de facturation
Chablis Forêt	Bois façonnés	RENAUD Michel	625 m ³	
Chablis Forêt	Bois façonnés	SCIERIE LONCHAMPT	214 m ³	
CHABLIS				
Chablis	Bois façonnés	COMPTOIR DES BOIS BRIVE	128 st	8 142 €
Vente hêtre	Bois façonnés par soumissions cachetées	Les habitants du village	38 st	1 007 €

État d'assiette 2021

Les forêts communales durement touchées par cette crise doivent faire preuve de solidarité et de responsabilité dans ce contexte difficile. L'idée générale est de substituer aux coupes prévues dans l'état d'assiette, celles représentant un caractère d'urgence sanitaire. Le conseil municipal a délibéré lors de la séance du 12 novembre 2020 sur les volumes et les modes de vente proposés par la commission bois.

PARCELLES	VOLUME m ³	MODE DE VENTE
3	116	Report
6	504	Report
14	464	Prévente
19	299	UP
29	592	Report
30	551	Report
36	719	Report
7	460	Contrat d'appro ou prévente

La parcelle 7 était prévu à l'état d'assiette 2022 mais dans un souci sanitaire a été avancée d'une année.

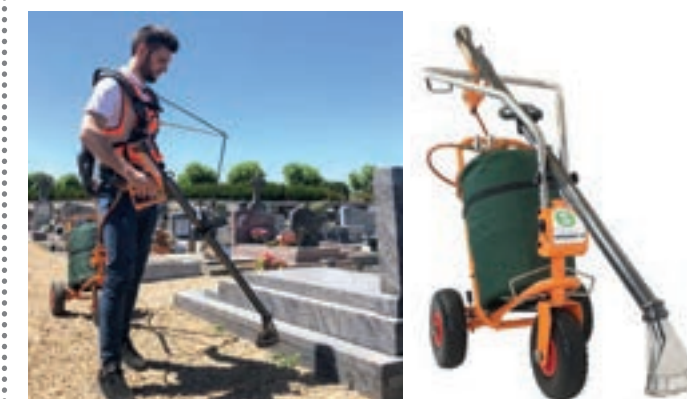
Programme des travaux

- Entretien du parcellaire (parcelles 35, 36, 38, 39 et 41) réalisé par l'ONF.
- Mise en peinture des limites de parcelles (parcelles ci-dessus) réalisée par l'employé communal.
- Travaux sylvicoles : intervention en futaie irrégulière (parcelle 34).
- Travaux de maintenance : ouverture des cloisonnements d'exploitation à l'aide d'un broyeur (parcelles 34 et 35).

Acquisition d'un désherbeur thermique

L'air chaud pulsé à 300°C provoque un choc thermique qui stoppe immédiatement le processus de photosynthèse de la plante provoquant son dessèchement dans les 24 heures.

Dans le cadre de la démarche « zéro pesticide », pour le traitement des voiries et espaces publics et après étude des différents systèmes existants sur le marché, le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'un désherbeur thermique de la marque RIPAGREEN.



SIEL 1897-2021, de l'énergie hydraulique à la technologie photovoltaïque

Le dimanche 21 mars 1897 à 10h du matin, les représentants visionnaires et précurseurs de 4 communes officialisent en mairie des Longevilles-Mont-d'Or la création d'un Syndicat d'électricité, ratifié en 1901 par M. Emile Loubet, Président de la République.

Dès 1904, cinq autres communes, dont Vaux-et-Chantegrue demandent leur rattachement au Syndicat. À ce jour, dix communes adhèrent à cette structure plus que centenaire. Le 21 novembre 1906, à six heures du soir, la lumière électrique illumine les rues, places et habitations de toutes nos collectivités.

De l'origine à 2016, seule la force motrice de l'eau était utilisée, à l'usine du Fourpéret, pour produire l'électricité nécessaire aux besoins des habitants.

Autonome jusqu'en 1957, le SIEL a ensuite acheté l'énergie complémentaire nécessaire aux activités artisanales et touristiques grandissantes sur notre territoire. Cependant, depuis une vingtaine d'année, on observe des productions de plus en plus fluctuantes et à la baisse ; le débit du Doubs s'apparentant de plus en plus à un régime torrentiel.

La réhabilitation en 2017 et 2020 de nos 2 microcentrales de Rochejean viendra compléter notre potentiel de production hydraulique.

En 2016, les délégués du SIEL valident la proposition du directeur relative à l'installation d'un premier parc de panneaux solaires au sol, sur le terrain situé en amont de l'usine et mis à disposition par la commune de Laberge-Ste-Marie, avec pour objectif de tester cette technologie et compléter ainsi la production hydroélectrique du Syndicat. Une piste solaire expérimentale composée de 78 panneaux complétera ce premier projet.

Au vue des excellents résultats (notre territoire bénéficie d'un bon ensoleillement et de fraîcheur) il est décidé en 2018 d'installer un tracker solaire biface sur la commune de Fourcatier-et-Maison-Neuve, le 1^{er} dans l'Est de la France, mais qui en compte déjà pas moins d'un millier dans l'Ouest. Cette technologie utilise « l'effet tourne-sol » pour suivre la course du soleil et obtenir ainsi une productivité de 70 % supérieure à un panneau classique. De plus, en hiver, l'effet albédo (réflexion de la lumière sur une surface) permet, via la face arrière des panneaux, d'optimiser jusqu'à 25% la production totale du système. En 2019, la commune de Rochejean valide le projet d'installation par le SIEL de 13 trackers sur des communaux pâturés.

Dès 2002, puis à nouveau en 2017, la commune de Vaux-et-Chantegrue s'est montrée intéressée par la technologie photovoltaïque, avec l'avantage de bénéficier d'un ensoleillement optimal et de l'absence de brouillard. Un premier projet avec panneaux au sol est proposé puis validé par le Conseil municipal en 2018.

Photomontages simulant l'installation de 13 trackers bifaces



La puissance installée dépassant 250 kWc (500 kWc projetée), une étude environnementale recensant la faune et la flore du site est menée par un bureau d'études agréé, ne faisant apparaître au final que peu de contraintes et de mesures de compensations nécessaires à cette réalisation. Le Syndicat propose et présente à la nouvelle municipalité installée en 2020, une variante trackers qui diminuerait presque de moitié la surface au sol nécessaire par rapport au projet initial, mais permettrait toutefois de couvrir les besoins en électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire) d'environ 186 foyers, soit 409 habitants de Vaux-et-Chantegrue.

Le site présente l'avantage de disposer à son arrière-plan d'un massif boisé qui minorerait l'impact visuel du projet et en favoriserait l'intégration comme le fait apparaître une simulation par photomontage. De plus, le site ne nécessiterait pas de clôture extérieure ni de pistes techniques et permettrait ainsi une continuité naturelle du pâturage.

Nous devons garder à l'esprit que notre Syndicat, comme le mentionnaient ses statuts de 1897 toujours d'actualité, prévoyait que ses projets et investissements ne pouvaient se concrétiser sans l'accord implicite des collectivités membres et devraient avoir pour seule finalité le bien-être de leurs administrés, rendu par un service public de proximité.

L'ensemble des productions du SIEL sont issues d'énergies renouvelables mais alternatives, qui s'inscrivent parfaitement dans le cadre de la transition écologique engagée il y a bientôt 124 ans par nos prédécesseurs.

Le dérèglement climatique est une réalité et nous sommes en partie responsables de la terre que nous laisserons à nos enfants. L'avenir sera ce que nous en ferons. Nous avons la possibilité, par l'intermédiaire de notre Syndicat, d'apporter notre modeste contribution à cette plus qu'urgente transition.

Certes, même l'utilisation des énergies renouvelables : éolien, hydraulique et photovoltaïque aura toujours un impact ne serait-ce que visuel sur notre environnement ou notre cadre de vie, mais le pire ne serait-il pas de ne rien faire ou de ne rien essayer ?

Pour conclure, remémorons-nous la devise de notre Syndicat « Éclairons-nous de notre Histoire pour construire notre avenir ».

Pierre-Albert VIONNET, Directeur SIEL

Commission Jeunesse et Sport

Le monde du sport a connu une année difficile avec les restrictions liées au COVID, la pratique des loisirs également. Nous avons, au village, le Club de Foot qui ne cesse de grandir et malgré ces manifestations et événements annulés, cherche des solutions pour améliorer l'accueil des sportifs. Il compte également plusieurs sites afin de pratiquer le sport tel que le VTT, le ski de fond avec une neige au rendez-vous cet hiver, mais aussi des activités ouvertes à tous comme les deux parcours d'orientations et les sentiers pour la promenade. Les jeunes et plus petits peuvent profiter des deux espaces, créés par la commune il y a quelques années, avec le terrain multisport et le parc de jeux.

En ce qui concerne les projets à venir pour l'année 2021 : Le FC Lac Remoray Vaux nous a sollicité afin de moderniser l'éclairage du stade. La commune a accepté de participer à ce projet en sollicitant le SIEL pour la réalisation de ces travaux. Nous profitons de l'installation de ces projecteurs pour équiper également d'un éclairage les terrains

de pétanques, afin que nos villageois puissent en profiter plus longtemps durant nos belles soirées d'été.

Vous pouvez également vous rendre sur le site de la CFD www.frasnedrueon-cfd.fr pour découvrir les activités et parcours de notre communauté de communes.



Du côté des bâtiments

Rénovation toit des sanitaires de l'école

En cette année 2020, le toit des sanitaires de l'école communal a été rénové, par l'entreprise Valchantoise SARL ROTA Menuiseries. Dans un premier temps, il était prévu de remplacer la ferblanterie en inox et de restaurer les débords de toit ainsi que la sous face en lambris. Pendant la phase de démontage, il s'est avéré que la couverture était en très mauvais état.

Après un chiffrage réalisé par l'entreprise et accepté par la commission bâtiment, il a été décidé de changer l'ensemble de la couverture en tuiles en y ajoutant un film de sous toiture, pour être conforme aux exigences de notre climat. L'ensemble des travaux a été réalisé, comme demandé, courant août pour ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

Montant des travaux : 9 054.36 € TTC.

Dans l'école également, les deux menuiseries bois, côté cour, de la classe CM1-CM2, ont été remplacées par des menuiseries bois/aluminium. Les tablettes et habillages intérieurs de ces 2 fenêtres ont été refaits en panneaux



trois plis sapin lasuré. Des rideaux ont ensuite été installés. Les menuiseries ont été fabriquées au village et posées par la SARL ROTA Menuiseries.

Montant des travaux : 5 359.00 € TTC.



Appartement bâtiment Pierre Cordier

À la suite du départ, mi-octobre, de Monsieur Paul LOGET de l'appartement de l'étage de la maison Pierre CORDIER, un rafraîchissement sommaire a été réalisé.

Le revêtement de sol de l'entrée a été remplacé par notre employé communal Nicolas et Claude PARENT, conseiller municipal en exercice. Merci à eux et en particulier Claude, qui y a passé de nombreuses heures.

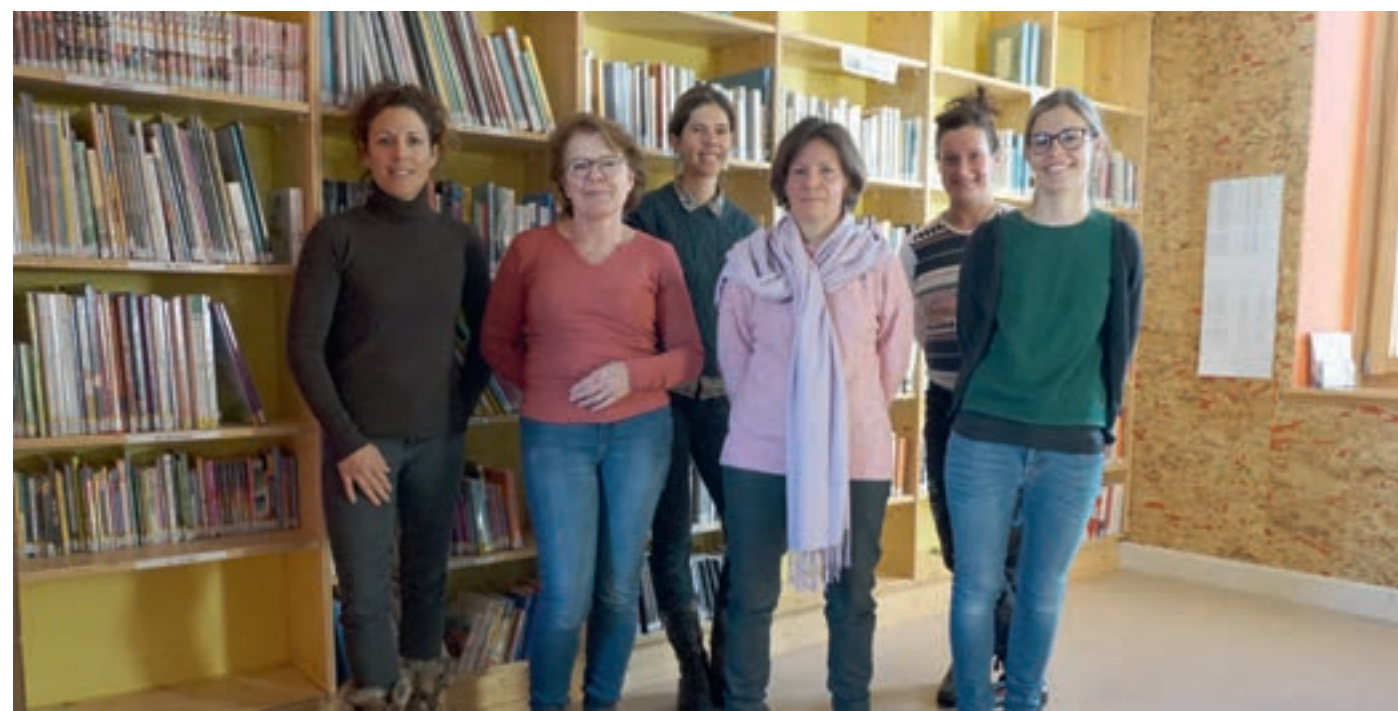
L'entreprise ECLA est intervenue pour la partie électricité et plomberie.

Un sèche-serviette électrique a été installé dans la salle de bains, la Ventilation Mécanique Contrôlée a été remplacée (celle-ci est commune aux 2 appartements), dans la cuisine : changement du meuble sous évier et de l'évier. Coté électricité, l'installation a été vérifiée et remise en conformité avec les normes actuelles. L'appartement est de nouveau loué depuis le 1^{er} novembre.

Montant des travaux : 2 000 € TTC.



Bibliothèque municipale



l'équipe de bénévoles presque au complet avec de gauche à droite : Alexandra Couthier, Marie-Claude Chardon, Lydiane Vandel, Lise Simon, Perrine Blanc, Anouk Delgrande et Béatrice Brutillot (absente sur la photo)»

Ré-ouverte à la fin de l'année 2015, la bibliothèque communale fait partie du réseau de la médiathèque intercommunale de Frasné et permet aux lecteurs inscrits de profiter d'un certain nombre de services :

- inscription gratuite pour les habitants de la Communauté de Communes
- consultation du catalogue de références et réservation en ligne
- prêt de 4 livres pour 28 jours + 2 DVD/CD pour 14 jours
- accès aux ressources numériques, gratuites, proposées par le Département du Doubs (consultation de films en streaming, documentaires, autoformation, musique, espace jeunesse éducatif et ludique, livres en ligne,..)

Le nombre de lecteurs augmente chaque année et les animations proposées connaissent un réel succès.

Durant l'année 2020, plusieurs événements ont eu lieu dans nos locaux :

- le 21 février, un «RDV lecture» a été programmé en collaboration avec la

médiathèque. Il s'agit d'un temps d'échange et de partage de lectures, coups de cœur et découvertes. Un moment convivial ouvert à tous à partir de 16 ans (prochain RDV = vendredi 9 avril 2021 à 18h).

- le samedi 14 mars, nous avons malheureusement annulé la matinée animations mais celle-ci a bien été maintenue le 3 octobre. 9 enfants ont répondu présents et ont profité d'une animation gratuite durant laquelle nous avons partagé jeux, lectures, kamishibai... (prochaine animation = samedi 27 mars 2021).

L'équipe de bénévoles accueille également régulièrement les enfants de la crèche « Rire d'enfants » ainsi que les élèves de l'école de la Haute-Joux (certaines sorties ont par obligation été annulées durant l'année).

Quelques chiffres pour l'année 2020 :

- 53 villageois inscrits comme lecteurs
- 1447 transactions de livres
- 287 visiteurs

(chiffres en baisse du fait des périodes de fermeture en raison de la crise sanitaire)

N'hésitez pas à nous rendre visite (à côté de l'agence postale) chaque samedi matin de 10h30 à 12h.



Urbanisme

Rappel :

Les règles d'urbanisme définissent les principes applicables à tous, afin de savoir ce qui est permis et ce qui est proscrit en matière d'utilisation des espaces, de possibilités d'aménagement ou de construction.

Ces règles doivent être appliquées de façon rigoureuse. Il appartient donc à chacun de bien se renseigner auprès de la mairie afin d'obtenir les autorisations nécessaires avant d'engager des travaux.

Quand demander un permis de construire ?

- construction nouvelle de + de 20 m².
- piscine de 10 m² à 100 m² dont la couverture fixe ou mobile est supérieure à 1,80 m de haut.
- restauration immobilière d'une construction.
- extension d'une construction existante avec création de surface supérieure à 40 m² dans les zones urbaines.
- extension d'une construction existante avec création de surface supérieure à 20 m² hors des zones urbaines.
- extension d'une construction existante avec création de surface comprise entre 20 et 40 m² si la surface après travaux est supérieure à 170 m².

Quand déposer une déclaration préalable ?

- construction nouvelle comprise entre 5 et 20 m² (abri de jardin, cabane, etc.).
- construction nouvelle inférieure à 20 m² en secteur protégé.
- mur égal ou supérieur à 2 m de haut.
- clôture en limite de propriété.
- piscine inférieure ou égale à 100 m², non couverte ou avec couverture inférieure à 1,80 m de haut.
- châssis ou serre d'une hauteur comprise entre 1,80 m et 4 m de haut sur une superficie inférieure à 2000 m².
- plate-forme agricole en secteur protégé.
- fosse agricole avec bassin compris entre 10 et 100 m².
- terrasse ou plate-forme de plain-pied en secteur protégé.
- travaux sur construction existante modifiant l'aspect extérieur (création d'une ouverture...).



- ravalement de façade avec changement du coloris.
- création d'un bardage extérieur.
- isolation par l'extérieur d'une construction.
- changement de porte ou de fenêtre comportant une modification de matériau, vitrage, couleur ou dimensions.
- travaux sur construction existante avec transformation de plus de 5 m² de surface close et couverte non comprise dans la surface de plancher initiale pour la création d'une nouvelle pièce.
- extension d'une construction existante avec création de surface comprise entre 5 et 40 m².
- changement de destination d'un bâtiment existant.

Que peut-on faire sans formalités ?

- petite construction de moins de 5 m².
- mur inférieur à 2 m de haut s'il ne constitue pas une clôture en limite de propriété.
- mur de soutènement.
- piscine inférieure à 10 m².
- châssis ou serre inférieur à 1,80 m de haut.
- plate-forme agricole.
- construction temporaire (moins de 3 mois).
- terrasse ou plate-forme de plain-pied.
- réparation ordinaire sur une construction existante.
- ravalement de façade strictement identique (même coloris, même matériau, même apparence).
- changement de porte ou de fenêtre strictement à l'identique (même matériau, vitrage, couleur, dimensions).

PERMIS DE CONSTRUIRE

M. et Mme DELCEY-DONIER	14 B rue des Courbes	Construction d'une maison individuelle
M. et Mme LAZRAK-ELKAROUI	10 rue du Bief Belin	Construction d'une maison individuelle
Mme PRETRE	Rue des Marais	Construction de trois garages
M. RAMOS DE SOUSA	12 rue du Bief Belin	Construction d'une maison individuelle
ACCA Vaux et Chantegrue	Chemin de la Voireaux	Construction d'un chalet de chasse
M. LOYE	13 rue Chargebin	Construction d'un garage
M. et Mme COGNARD	18 rue de l'Eglise	Construction d'un garage
M. SAILLARD	18 Les Vies de Vaux	Extension d'une habitation

EN COURS :

M. JENOUDET	8 route de Malpas	Extension d'une habitation
M. MICHAUX	5 Le Martinet	Extension d'un balcon et d'une terrasse
M. GUYON	44 rue Chargebin	Extension d'une habitation

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

M. DUBREUCQ	1 rue du Bief Belin	Installation d'un portail et d'une clôture
M. WYMAN	6 rue des Essarts	Couverture d'une terrasse
M. VUILLAUME	Le Martinet	Division de terrain
M. SANGHARE	21 rue du Bief Belin	Création de velux
M. LARERE	5 rue des Courbes	Extension d'une terrasse
M. CAGNON	24 Route de Malpas	Création d'une extension
M. THIEBAUT	26 Chantegrue	Création d'ouvertures
M. PIERRAT	14 Les Vies de Vaux	Construction d'une piscine
M. GUILLAUME	7 rue des Courbes	Création d'une terrasse
M. SALVI	14 rue Chargebin	Création d'ouvertures
M. GUILLEMER	5 rue du Bief Belin	Abri de jardin
M. COUTHIER	3 Le Martinet	Bardage terrasse
M. GUY	38 rue Chargebin	Ravalement de façade
ORANGE	Réservoir	Création d'une antenne pylône
M. ZAGARRIO	16 rue de l'Eglise	Abri de jardin
M. NICOD	10 route de Malpas	Ravalement de façade
Mme GUYON	Chantegrue	Ouverture fenêtre panneaux photovoltaïques
Commune de Vaux-et-Chantegrue	14 rue des Courbes	Pergola pour la crèche
Commune de Vaux-et-Chantegrue	Terrain de football	Construction d'un abri de jardin

Quelques événements portés par la commune

Anniversaires

2020 aura été une année particulière, notamment pour Mme Albert et Mme Faivre qui auront soufflé leurs 85 bougies. Le conseil municipal a pu se rendre, en petit comité, chez Mme Albert pour lui souhaiter un joyeux anniversaire et lui offrir quelques petits plaisirs. La municipalité a pu également transmettre un bouquet de fleurs à Mme Faivre, en attendant de pouvoir lui rendre visite à son tour.



Noël des aînés

Le mois de décembre est synonyme de douceurs, de cadeaux et de rencontres.

Cette année, le traditionnel colis de Noël des aînés de notre village n'aura pas pu être remis autour d'un café et d'un moment de convivialité, comme cela se faisait les années précédentes, mais il aura été tout de même distribué avec bienveillance par les membres du conseil municipal.



Manifestations

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas prévoir de manifestations pour l'instant. Vous serez informés ponctuellement si des manifestations ont lieu dans l'année.

Visite des pompiers à la micro-crèche

Une matinée bien arrosée !

Le 16 juillet dernier, d'un commun accord entre la crèche « Rires d'enfants » et notre Centre de Secours Rives Gauche (Malpas), nos enfants ont pu recevoir la visite des pompiers. C'est donc avec grand plaisir et des étoiles plein les yeux que nos bambins ont pu admirer nos sauveteurs. Certains ont pu porter un casque et d'autres se servir d'une lance à eau. Nos pompiers en herbe ont également eu l'occasion de monter dans le fameux « camion rouge ». Cela dit, ce fut cette fois-ci à nos pompiers ainsi qu'à leurs petits admirateurs d'être arrosés, non pas par leur lance mais par la pluie qui, elle aussi, ne voulait rien manquer de cette matinée !



Silence on tourne !

Le tournage de « La Carte aux Trésors » sur le Haut-Doubs n'est pas passé inaperçu sur notre belle commune le 14 septembre. L'émission a été diffusée à la télévision le 28 octobre sur France 3. Les Valchantois, petits et grands, ont pu voir plusieurs hélicoptères dans le ciel. Ils se sont posés chacun à leur tour au milieu de notre stade de foot. L'équipe rouge étant le premier à atterrir.

Pour l'épreuve de « la rose des vents », l'indice était :

« Élie le sanglier attend dans sa forêt. »

Dans le reportage, Élie Salvi met en valeur son métier de sanglier et de bûcheron exercé depuis 3 générations sur notre commune.



Le Métier de Sanglier

Le métier de « Sanglier » ou de « Leveur de sangle » est quasi inconnu au-delà des frontières du Haut-Doubs. Ce métier est intimement et historiquement lié à la production du fromage « Mont D'Or ». Cela consiste à prélever des lanières d'épicéa pour en faire des sangles, qui seront utilisées pour maintenir les fromages et leur donner un gout typique.



État civil



Mariages

- 01/01/2020 :** Nicolas COUTHIER et Alexandra LOYE
- 08/08/2020 :** Romain BRIENTINI et Charlotte LECLERC
- 12/09/2020 :** Laurent COGNARD et Rosane BARROS DOS SANTOS

Décès

- 03/03/2020 :** Emile CHUARD
- 31/07/2020 :** Daniel DUMONT
- 19/01/2020 :** Simone Minary

Naissances

- 13/05/2020 :** Lucie, de Cyril GUILLOCHON et Lisa RZASA
- 15/05/2020 :** Mathilde, de Steven SALA et Liz DE MEDEIROS BAHIA
- 22/07/2020 :** Romane, de Tanguy SAILLARD et Victoria MONNIER
- 25/07/2020 :** Liam, de Arnaud PERRIN et Mensura MEHMEDOVIC
- 13/08/2020 :** Elora, de Mathieu MICHAUD et Orane MAILLET
- 03/09/2020 :** Livio, de Adrien SINIBALDI et Amandine BONVALOT

Le site internet de la commune

Mis en ligne en novembre 2016, ce site internet a été conçu pour vous. Valchantoises, valchantois, touristes souhaitant visiter le Haut-Doubs ou simples visiteurs flânant sur la « toile », vous trouverez sur : www.vaux-et-chantegrue.fr les informations utiles pour vous forger une image la plus fidèle possible de notre commune.



Quelques chiffres pour l'année 2020 (au 14/12/2020)

- 8151 visites (contre 5310 en 2019)
- 2 min 37 s, durée moyenne de visite
- 3.1 actions par visite
- 22094 pages vues, 16426 pages vues uniques (Contre 13 425 et 10 600 en 2019)
- 2222 téléchargements, 1973 téléchargements uniques
- 5998 visites de France, 1800 visites des États-Unis, 169 de Suisse, 11 de Belgique.

Associations, artisans et commerçants, n'hésitez pas à nous faire part de tous vos évènements/informations pour les diffuser auprès de nos villageois.
Toutes les infos sur www.vaux-et-chantegrue.fr

Restez informés !

Vous pouvez retrouver les informations relatives à notre village sur différents supports, en fonction de vos préférences et de vos habitudes :
Des affiches et/ou flyers sont mis à votre disposition sur des panneaux d'information à la mairie et à l'agence postale.



CFD - Bilan 2020 / Perspectives 2021

La Communauté de communes Frasne Drugeon est un établissement de coopération intercommunale qui regroupe 10 communes sur le plateau de Frasne et le val du Drugeon. Ses compétences sont multiples et les actions nombreuses, nous retraçons ci-après les grandes lignes des missions 2020 et des perspectives 2021.

L'année 2020 a vu le renouvellement de vos conseils municipaux et par conséquent des instances qui dirigent la Communauté de communes :

- le Bureau (composé des 10 maires)
- le Conseil de communauté (composé de 27 élus des communes, en proportion du nombre d'habitants).

Les services de la Communauté de communes ont également été réorganisés, voir ci-dessous.

L'année 2020 a également été marquée par le transfert à la Communauté de communes de la compétence Eau potable et de la totalité de la compétence Assainissement.

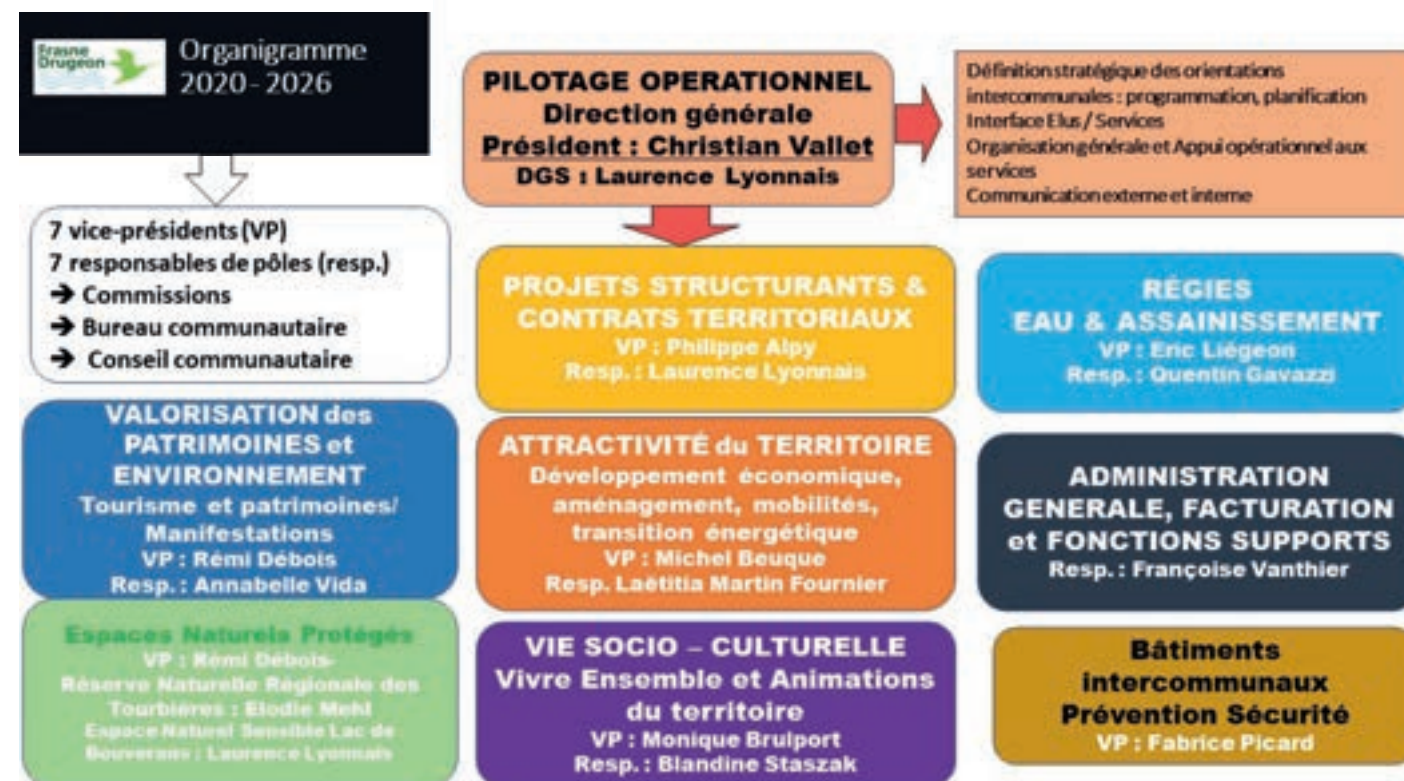


Communauté de communes du plateau de Frasne et du Val du Drugeon
3 rue de la Gare, 25560 FRASNE - 03 81 49 88 84
secretariat@frasnedrugeon-cfd.fr

Retrouvez les informations pour savoir, comprendre :
www.frasnedrugeon-cfd.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information électronique mensuelle :
www.frasnedrugeon-cfd.fr/newsletters/inscription

Consultez également la page Facebook :
Communauté de communes Frasne Drugeon



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE : AMÉNAGEMENT-ÉCONOMIE-MOBILITÉS

Référente du pôle : Laëtitia Martin Fournier

1. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Depuis 2017, la CFD s'est engagée dans un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) afin de construire un projet de territoire global et de donner un cadre réglementaire commun en matière d'urbanisme. Après l'élaboration du diagnostic et la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui fixe les enjeux pour le territoire pour les 15 prochaines années, les élus travaillent depuis l'automne 2019 à sa traduction réglementaire, notamment par le règlement écrit, les plans de zonage et les aménagements spécifiques sur les futures zones à urbaniser (Opérations d'Aménagement et de Programmation : OAP). Ce travail conséquent est co-construit avec les conseils municipaux des 10 communes : la CFD en assure la cohérence et veille à l'adéquation des projets avec les infrastructures existantes ou à créer (écoles, assainissement, eau potable, mobilités...).

Cette 3^e phase de travail pour l'élaboration du PLUi devrait s'achever au 1^{er} trimestre 2021 et comme lors des phases de diagnostic et de PADD, des réunions publiques de présentation à la population du règlement et des zonages auront lieu début 2021. Toutefois, compte-tenu du contexte sanitaire, il sera impossible d'organiser ces réunions sous leur forme habituelle et la CFD proposera une forme alternative de participation. Une information préalable sera communiquée aux habitants.



2. RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Pilotée par le Conseil Départemental du Doubs, une procédure globale d'élaboration des réglementations de boisements sur les 10 communes de la CFD a débuté en 2020 (en parallèle au PLUi) et devrait s'achever à l'automne 2021. Cette procédure vise à définir les secteurs du territoire qui pourront être soumis à plantation ou non et à définir les conditions de plantations (essences notamment), dans une volonté de préservation des espaces agricoles et des espaces naturels protégés. À dater de la prescription de la procédure et jusqu'à l'approbation de la nouvelle réglementation par le Département, toute plantation est interdite.



Ensuite, dès l'arrêt du projet (mars 2021), une phase plus administrative aura lieu avec la consultation des services de l'État, chambres consulaires... ainsi qu'une enquête publique, afin de collecter les avis motivés sur le projet défini par les élus et en vue de son approbation début 2022.

Une fois son entrée en vigueur, les documents d'urbanisme existants sur les communes ne seront plus valables et seules les règles fixées au PLUi, règles communes aux 10 communes, seront applicables. L'ensemble du territoire de la CFD sera découpé selon plusieurs types de zones : U (déjà urbanisé), AU (À Urbaniser), A (Agricole) et N (Naturelle), ainsi que des sous-zones spécifiques, dont les règles de constructibilité et de construction seront définies dans le règlement (destination, limite recul, volumétrie...).

Pour suivre l'avancement de l'élaboration du PLUi, n'hésitez pas à consulter le site internet de la CFD :

www.frasnedruegeon-cfd.fr (rubrique Aménagement du territoire) ou à vous rendre aux heures d'ouverture au public en mairie et à la CFD afin de consulter le dossier de concertation mis à disposition du public et de consigner dans le registre vos éventuelles remarques et observations sur la vie de la commune et de la communauté de communes.

3. ZAE INTERCOMMUNALE DE BULLE

Depuis les premières installations en 2016, la ZAE ne cesse d'attirer de nouvelles entreprises et accueille à ce jour 14 entreprises en pleine activité. C'est aussi près de 90 emplois directs qui sont pourvus et un développement accéléré pour les entreprises implantées. De plus, 4 lots font actuellement l'objet d'une procédure de réservation, dont la concrétisation des projets d'implantation est prévue pour 2021 ; et un ré-aménagement de la zone arrière, actuellement non terrassée, est en réflexion pour 2021 afin de répondre aux demandes pour l'implantation de 2 entreprises supplémentaires. Ainsi, sur les 27 lots créés, seuls 4 lots sont encore libres de commercialisation.

Les premiers travaux d'aménagement des 18,1 hectares de la ZAE débutaient en 2013 : en 2020 près de 92 % de la surface commercialisable a trouvé preneur. De quoi largement démontrer le dynamisme et l'attractivité économique de la CFD !

Pour en savoir plus sur les tarifs et les conditions de vente des lots, n'hésitez pas à contacter le 03 81 49 89 89 ou L.martinfournier@frasnedeugeon-cfd.fr



4. PACTE RÉGIONAL POUR LES TERRITOIRES

Face à l'ampleur de la crise liée au COVID-19, la Région Bourgogne Franche-Comté a souhaité intervenir en complément des mesures prises par l'État, pour soutenir les très petites entreprises (moins de 10 ETP) rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires.

Pour cela, 2 fonds spécifiques ont été mis en place par la Région, en partenariat avec les collectivités locales volontaires, dont la CFD s'est inscrite pleinement dès le début avec une participation financière pour 2020 à hauteur de 11 968 € (soit 2 € / habitant) :

- Fonds régional d'avances remboursables, géré directement par la régie de la Région.

Informations et formulaire de contact sur www.initiative-bourgognefranche-comte.fr/farct-inscription.html

- Fonds régional des territoires, délégué par la Région à la CFD.



La CFD a la charge d'instruire et d'octroyer des aides financières aux TPE de son territoire, dans la limite du 31 décembre 2021. Un accompagnement technique est en cours avec la CCI et la CMA du Doubs, afin de définir un règlement d'intervention local propre à la CFD. Une communication spécifique à destination des TPE sera faite dès janvier 2021.

Pour toutes questions sur ces fonds, vous pouvez contacter le : 03 81 49 89 89 ou L.martinfournier@frasnedeugeon-cfd.fr

5. TRÈS HAUT-DÉBIT

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur Bannans, Bonnevaux, Bouverans, Bulle et La Rivière-Drueon ont démarré à l'automne 2020 et les 1^{ers} raccordements pourraient être opérationnels à l'été 2021 sur ces communes.

Pour toute souscription d'offre Très Haut-Débit, plus de 13 fournisseurs d'accès internet grand public et 24 opérateurs spécialisés dans les offres entreprises sont à votre service.

Pour tout renseignement et pour tester votre éligibilité, rendez-vous sur www.doubs-thd.fr



6. LE LABORATOIRE DES MOBILITÉS

Dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'enjeu des mobilités est clairement exposé via la réalisation d'un schéma des mobilités intitulé Laboratoire des Mobilités. Il sera un outil concret d'aide à la décision et de planification transversal pour les 15 prochaines années, un vecteur d'animation et d'expérimentation de la politique publique pensé par les usagers, pour les usagers.

L'ambition est celle de répondre à l'objectif de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) entériné dans la loi énergétique de 2015, qui fixe la baisse de 40 % des GES d'ici à 2030, en visant une amélioration à l'utilisation massive et individuelle de la voiture.



L'ambition du laboratoire des mobilités est d'avoir une approche sociologique et comportementale innovante, une démarche collaborative et participative expérimentale sur un territoire pilote du Pays du Haut-Doubs pour amener les collectivités, les habitants, les acteurs économiques et sociaux à s'impliquer dans la question centrale et sociétale des mobilités, dont les enjeux en matière de transition énergétique et d'aménagement du territoire sont déterminants pour l'avenir du territoire.

Les 6 mots clés du projet :
S'interroger,
S'approprier, Partager,
Construire, Agir et Projeter.

Cette étude expérimentale est lauréate d'un Appel à projet national de l'ADEME « Technologies Nouvelles et Mobilités Durables ». La CFD bénéficiera ainsi de l'accompagnement financier et technique de l'ADEME et du soutien financier de la Région.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Doubs est à votre disposition pour accompagner vos projets de construction et rénovation.

Conseils gratuits et ouverts à tous.

Permanences à FRASNE, dans les locaux de la Communauté de Communes (3 Rue de la Gare), 1 vendredi tous les 2 mois : réservations pour un rendez-vous au 03 81 82 19 22.

VIE SOCIOCULTURELLE – ANIMATIONS

Référente du pôle : Blandine STASZAK

1. RELAIS PETITE ENFANCE

Ce service mutualisé avec le CCAS de la Ville de Pontarlier permet de répondre aux besoins des familles à la recherche d'un mode de garde et d'être aux côtés des assistantes maternelles pour leurs démarches de professionnalisation.

Des permanences téléphoniques et à Frasne dans les locaux du Point Info Jeunesse / médiathèque permettent d'apporter le service aux habitants. Des ateliers d'éveils ont lieu également un jeudi matin par mois à La Rivière-Drueon. L'équipe du Relais a su s'adapter en maintenant la continuité de ces actions pendant le confinement, en élargissant les permanences téléphoniques au siège du

Relais et en proposant les ateliers d'éveil en visioconférence. Les animations et sorties mensuelles ayant été bien impactées, la programmation de celle-ci sera reconduite en 2021.

Nous rappelons que le Relais tient à jour des listes actualisées des assistantes maternelles disponibles par commune, n'hésitez pas à le contacter pour toute recherche d'un mode de garde :

03 81 46 94 49 + formulaire en ligne pour les demandes de listes actualisées : www.ville-pontarlier.fr/page/vivre-a-pontarlier/vie-quotidienne-2/petite-enfance/relais-petite-enfance

2. ANIMATIONS JEUNESSE

Point Information Jeunesse (PIJ): Lieu d'information, d'aide et d'accompagnement du public. Offres de stages, d'emploi, de missions de services civiques, demande d'entretien, ce service s'adapte à la demande et aux problématiques des jeunes... la Carte Avantages Jeunes, dédiée au moins de 30 ans, y est délivrée chaque année au prix de 8 €, et offerte pour une tranche d'âge dans les communes de Bulle, Courvières et Frasne, Bannans et La Rivière-Drueon, et nouvellement Bonnevaux.

La réflexion menée actuellement pour le recrutement d'un animateur Jeunesse prévoit de mobiliser davantage les ressources et ce lieu pour engager une dynamique participative des jeunes, avec le groupe du Conseil Municipal des Jeunes de Frasne pour moteur : une enquête électronique

est diffusée fin décembre (site internet de la CFD et page Facebook) à destination des jeunes et de leurs familles.

Depuis plusieurs années, des journées de sensibilisation et prévention sont organisées auprès des collégiens. En février 2020, une nouvelle forme de débat a été permise par un théâtre forum « Clique pour voir » avec la Compagnie Les Trois Sœurs.

Cette représentation a ouvert la discussion sur l'addiction aux écrans et aux réseaux sociaux, et des dérives liées à celle-ci. Une participation forte des collégiens de 4^e qui ont apprécié d'être interpellés sous cette forme sans avoir le sentiment de « donneur de leçons ».

Il est prévu un autre temps de sensibilisation avec les 4^e avec « Je dis rien » en février, sur les questions de communication entre jeunes et des relations entre filles et garçons.

Séances jeux ados : Lud'haut-Doubs anime des séances de jeux de société pour les 8-15 ans. Désormais, ces séances ont lieu le 1^{er} samedi matin à chaque vacances scolaires.



3. FAMILLES ET PARENTALITÉ



Afin de répondre aux questions et difficultés parfois formulées par les parents sur certains sujets de société (communication, violences, harcèlement à l'école, écrans,...), des conférences/débats sont programmés cette année sur le territoire, avec Gérard Vallat, psychologue et fondateur de l'Institut.

Nous retrouverons ainsi les thèmes : « C'est quoi éduquer ? », « Face au harcèlement », « Être parent sans s'épuiser » jusqu'en juin 2021.

Un cycle d'initiation à la Langue des Signes a été proposé cet automne à la CFD, animé par Gaëtane Tissot « Il suffirait d'un signe », sur 6 séances, auprès des professionnels de la Petite Enfance volontaires. Ce groupe est complet, composé d'animatrices de la Petite Enfance, assistantes maternelles, et enseignantes.

4. INTERGÉNÉRATIONNEL

La Semaine Bleue, événement national à destination des retraités et des seniors a pu être proposée pour la 7^e année consécutive sur le territoire : c'est Adeline Dumont, de la médiathèque, qui prépare le programme. Les participants ont répondu présent, malgré un contexte bousculé. Tout au long de la semaine, des animations gratuites et variées ont été proposées : atelier de prévention, balades, atelier de cuisine avec produits locaux, randonnée commentée, visite de l'atelier de fabrication Simplement Chocolat,... et cette se-

maine s'est clôturée en présence de la conteuse Mapie Caburet avec « Les Dits du Pain » à Bouverans, pour le plaisir des oreilles et des papilles.

Une nouveauté depuis octobre avec les Ateliers Jeudi Créatif, proposés aux adultes, une fois par mois dans les locaux du Point Info Tourisme. Rendez-vous convivial et d'échange autour d'une réalisation facile et originale. Bénévole, artisans et associations proposent tout au long de l'année une création différente : couture, art floral, ateliers récup.



5. CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Communauté de communes Frasne Drugeon est une des premières intercommunalités du Doubs engagée dans cette démarche le 12 décembre 2019, et qui permet notamment de déclencher le financement d'actions structurantes au service de la population.

Cela est rendu possible par le fait que nous avons déjà mis en place de longue date une politique Enfance / Jeunesse notamment autour de la médiathèque intercommunale. Les nouvelles équipes élues, enthousiastes, travaillent sur ces actions, en lien avec les partenaires, depuis cet automne.

Le projet d'intégrer la Prestation Services Jeunes est en cours d'élaboration, avec une enquête qui vient d'être diffusée à tous les jeunes de 10 à 17 ans et leurs parents et des rencontres prévues avec les partenaires Enfance/Jeunesse.

La mise en place des ateliers jeudi créatifs est également une action visant à créer des temps de lien social et d'échanges.

Un dossier de demande d'agrément d'Espace de Vie Sociale est prévu pour la médiathèque, 6 Point Info Tourisme/Point Info Jeunesse, lieux d'informations et de services divers et complémentaires pour les habitants.

L'amélioration des mobilités a été retenue comme axe stratégique dans la Convention Territoriale Globale ; parce que la mobilité est l'affaire de tous, elle génère le lien social, elle offre l'autonomie.

En 2021, la CFD va mener une étude mobilités expérimentale intitulée Laboratoire des Mobilités. L'objectif est de pouvoir réfléchir et proposer des solutions pour faciliter l'accès aux lieux et services des publics qui sont empêchés par les solutions de mobilités : seniors, jeunes, habitants sans véhicule. Des expérimentations sous la forme d'évènementiel seront menées pour que les différents publics testent des solutions en réel et créer des projets adaptés aux besoins : sorties en vélo à assistance électrique, pédibus, transport à la demande, déplacement en train et en bus, covoiturage...

6. ÉDUCATEUR SPORTIF TERRITORIAL (David Reymond)

Si les interventions de David Reymond dans les écoles ont été fortement impactées par la crise sanitaire au printemps et à l'automne, il a tout de même pu démarrer la saison hivernale auprès des élèves dès le 1^{er} décembre, ces derniers profitent de faire du ski de fond, du biathlon ou de la marche nordique (opération financée en partie par le Département du Doubs).

Ses autres missions comme la Randonnée des Fruitières à Comté et le Trail de la Vallée du Drugeon, n'ayant pu avoir lieu cette année, il a assuré une part importante de l'entretien des sentiers de randonnée de la CFD et de la mise en place du nouveau service de locations de vélo à assistance électrique « Jurassic Vélo Torus ».

Par ailleurs, il intervient toujours dans le cadre du Ski Club Frasne- Drugeon.



MÉDIATHÈQUE – CULTURE

Référente du pôle : Blandine STASZAK - Avec Adeline DUMONT

1. LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE LA VALLÉE DU DRUGEON

La médiathèque intercommunale Frasne-Drugeon a 8 ans cette année. Elle fonctionne aujourd'hui avec les bibliothèques de Bulle, Bonnevaux, Vaux-et-Chantegrue et intégrera bientôt un nouveau point de lecture au CPIE à la Rivière-Drugeon.

Au-delà du service de prêt au public, la médiathèque se définit avant tout comme un lieu d'accès et de démocratisation à la culture et à l'information au travers des actions qu'elle propose chaque année, en suivant « l'air du temps ».

Le numérique y trouve une place chaque année plus importante puisqu'il a permis notamment de garder le lien avec le public pendant les périodes de confinement.



Retrouvez tout l'agenda : www.frasnedrugeon-cfd.fr/fileadmin/user_upload/Agenda_CFD_20-21_en_pdf.pdf

2. SPECTACLES ET ÉVÈNEMENTS CULTURELS

La Communauté de communes a signé un Contrat de coopération culturel d'une durée de 3 ans, avec le Département du Doubs, qui permet de conforter la mise en place d'actions et partenariats culturels sur le territoire, par le biais d'une subvention de 12 000 € versée annuellement.

Ce contrat permet de pérenniser et conforter la dynamique culturelle initiée depuis de nombreuses années avec le soutien de la CFD à l'ACI Eau Vive (Association Culturelle Intercommunale) qui propose son festival en juillet à Bannans ainsi que le spectacle cabaret et celui « jeune public » ; de même que la programmation culturelle de la CFD avec par exemple cette année : « Sales

gosses » par la Cie Les trois sœurs, le 15 mars à Bulle. Les autres rendez-vous culturels prévus après le mois de mars ont tous dû être annulés.

Une nouveauté engagée en 2019 et 2020 avec un cycle de 6 conférences « Connais-toi toi-même », sur le fonctionnement du cerveau est reconduite jusqu'en juin 2021. À ce cycle, s'ajoutent des ateliers « bien-être » pour mettre en pratique les techniques de méditation, communication, etc. Ces conférences et ateliers animés par Marie Pierre, professeure documentaliste et praticienne hypnothérapeute rencontrent un vif succès, toutes les dates sont complètes.

3. LE SOUTIEN DE LA CFD À L'ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE MUSICART'S

Musicart's est un partenaire important du territoire en matière culturelle avec près de 200 élèves : chaque année la CFD octroie un soutien financier de 36 000 € pour l'enseignement musical et de la danse, mais aussi les interventions de musique ou découverte d'instruments dans les écoles. Musicart's intervient également pour l'initiation baby music avec la médiathèque et le Foyer d'Accueil Médicalisé des jeunes autistes à Frasne.

La Communauté de communes veille à être aux côtés de cette école structurante au plan départemental et ce de manière à pérenniser l'offre d'enseignement artistique sur notre territoire.

Retrouvez l'actualité des concerts, ateliers, portes ouvertes de Musicart's sur www.musicarts.fr



VALORISATION DES PATRIMOINES / TOURISME / ENVIRONNEMENT

Référente du pôle : Annabelle Vida

1- L'ENTRETIEN DES SITES ET ITINÉRAIRES

Désherber, débroussailler, élaguer, nettoyer, réparer, revisser, baliser, visites de surveillance....

Autant d'actions que réalise David Reymond tout au long de l'année pour entretenir et baliser les 9 sites aménagés et sentiers de randonnée pédestre (39,5 km), le parcours VTT n°78 le Tarembert, le site d'orientation de la Combe au Prince et les 90 km de liaisons douces piétonnes et cyclables.



Les sites aménagés et le balisage subissent malheureusement des dégradations. Des panneaux de liaisons douces et randonnée pédestre arrachés à Bonnevaux, entre la Rivière-Druegon et Dompierre-les-Tilleuls et à Frasne ont été rachetés et repositionnés. La CFD a aussi repris en charge l'entretien et le balisage du parcours VTT n°78 Le Tarembert, qui était jusqu'à présent entretenu par un bénévole de Vaux-et-Chantegrue, Emmanuel Gete. Le sentier Druegon et Dragon et l'observatoire ornithologique à la Rivière-Druegon ont eux aussi subi des dommages sur les platelages.

En 2020, la CFD a réalisé des travaux de broyage sur le site d'orientation de la Combe au Prince à Chantegrue, pour maintenir le milieu ouvert : une intervention utile pour la pratique de l'orientation, pour la biodiversité et le pâturage agricole.

À l'ENS des Rives du lac de Bouverans et du Marais du Varot, David Reymond et Thomas Vasseur, stagiaire, ont réalisé la fauche du talus SNCF le long du lac et dégagé les ruines au belvédère de Chatel Véron. Le parcours pédagogique de la ferme de Cessay a été complètement réouvert notamment le cimetière des Moines.

Aux Tourbières de Frasne Bouverans, David Reymond a aidé l'équipe de la RNR à entretenir le site et les parcours découverte.

En 2020, ce sont 288 heures consacrées à l'entretien et le balisage des sites et itinéraires.

La CFD a aménagé ces parcours et itinéraires pour offrir aux habitants et visiteurs des lieux de visite, de détente et de découverte.

Merci de nous signaler toute dégradation.

La CFD étudie une variante au sentier de la Croix de la Bèche en passant par la crête de la montagne du Laveron. Elle étudie également, avec la commune de Bonnevaux, la meilleure solution pour aménager la liaison douce piétonne entre Bonnevaux et Vaux-et-Chantegrue et ainsi finaliser la mise en place du schéma de liaisons douces de la CFD.

L'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs va éditer des nouvelles cartes de randonnée pédestre et de parcours vélo en 2021. Le secteur du Haut-Doubs sera découpé en 4 secteurs et l'ensemble de notre offre de sites et itinéraires sera référencée sur ces nouvelles éditions. Les cartes seront en vente au Point Information Tourisme et dans les 6 bureaux d'information de l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs (Pontarlier, Montbenoit, Métabief, Malbuisson, Mouthe, Les Fourgs).

Une édition temporaire a été créée par la CFD pour répondre à la demande des visiteurs l'été 2020.



Vous pouvez retrouver les sentiers balisés sur le site internet de la CFD :

<http://www.frasnedruegon-cfd.fr/la-decouverte-du-territoire-activites-et-animations/ski-randonnee-orientation/randonnee-pedestre/>

et la cartographie détaillée des liaisons douces
<http://www.frasnedruegon-cfd.fr/la-decouverte-du-territoire-activites-et-animations/ski-randonnee-orientation/liaisons-vertes/>

2. LES SITES NORDIQUES DE FRASNE ET VAUX-ET-CHANTEGUE/HAUTE-JOUX

L'hiver 2019-2020 a été marqué par un fort manque d'enneigement, les domaines nordiques n'ont pu ouvrir que quelques jours. La fin de saison a été accélérée avec le confinement le 17 mars.

La CFD a un accord partenarial avec le Ski Club Frasne Druegon pour gérer le domaine nordique de Frasne, encourager à la pratique d'activités nordiques et participer aux activités du Ski Club avec l'intervention de David Reymond comme éducateur sportif de l'École de Ski.

La CFD prend en charge les redevances des jeunes pour inciter à la pratique des sports nordiques.

Ce dynamisme a été récompensé en 2020 par le premier titre de Champion de France Junior en Ski roue U20 décroché par Rémi Bourdin, originaire de la Rivière-Druegon, formé au Ski Club Frasne Druegon.



Dans le cadre de l'aménagement de voies cyclables de la commune de Frasne sur la rue de Bellevue, le chalet du Ski Club est aujourd'hui électrifié et pourra développer son service d'accueil.

Monsieur Fournier, qui a assuré depuis tant d'année la location de matériel, laisse la main au Ski Club pour assurer directement les locations de ski et de raquettes au Chalet du Ski Club à Frasne, les mercredis et samedis de 16h30 à 17h30.

Le Domaine de la Haute-Joux est géré par le Syndicat Mixte de Gestion du Domaine Nordique de la Haute-Joux, composé d'élus communautaires de la CFD et de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura.

Suite à la mise en place de la billetterie informatisée en 2019 pour vendre les Pass Saisons Massif du Jura avec Espace Nordique Jurassien (ENJ), les élus travaillent sur l'électrification des chalets d'accueil de la Bourre à Mignovillard et de la Combe au Prince à Vaux-et-Chantegrue pour assurer la billetterie informatisée sur l'ensemble du domaine. Le projet sera réalisé en 2021 avec la meilleure solution technique adaptée aux sites.



L'électrification des chalets d'accueil offrira des opportunités aux gestionnaires pour diversifier leur offre dans le cadre de la réflexion sur l'adaptation des sites nordiques aux enjeux du changement climatique. Une commission va être mise en place en 2021 par le Syndicat Mixte de la Haute-Joux et le Ski Club Frasne Druegon. Cette réflexion va être accompagnée par Marianne Jacquemin, nouvellement recrutée par Espace Nordique Jurassien pour écrire la feuille de route 2030 des sites nordiques dans le cadre de l'étude menée par Nordic France sur l'avenir des sites nordiques.

Retrouvez les informations, la carte des pistes sur :

www.frasnedruegon-cfd.fr/la-decouverte-du-territoire-activites-et-animations/ski-randonnee-orientation/

Retrouvez les bulletins neige sur :

- le site de Nordic France : www.nordicfrance.fr/nordicfrance_station/frasne/
www.nordicfrance.fr/nordicfrance_station/haute-joux/
- le site de l'office de tourisme du Pays du Haut-Doubs : www.destination-haut-doubs.com/bulletins-neige-du-massif.html



3. LANCEMENT DU PROJET « JURASSIC VÉLO TOURS », L'ÉCOMOBILITÉ TOURISTIQUE INNOVANTE

Initié en 2019 par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Pays Lédonien, avec 9 Communautés de communes des Montagnes du Jura, ce projet consiste à valoriser le patrimoine lié à l'eau des montagnes du Jura en utilisant les mobilités douces, le vélo à assistance électrique.

Le principe : la location de vélo à assistance électrique, des boucles locales avec des points d'intérêts, une application de guidage à télécharger sur son smartphone pour embarquer sur une visite active et commentée au fil de l'eau.

En l'absence de socioprofessionnels de la filière vélo, les élus de la CFD ont décidé de s'engager et ont mobilisé les forces locales pour proposer du 4 juillet au 4 septembre le service aux visiteurs : la commune de Frasne a mis à disposition le local en face de la gare SNCF pour louer 7 Vélos électriques, la Maison de la Presse a assuré la prestation de location aux visiteurs, le Ski Club Frasne Dugeon a assuré le retour des permanences le dimanche après-midi, Gaby Sport a loué la flotte de vélos à la CFD, David Reymond de la CFD a assuré la main-



tenance de la flotte de vélos, le Trésor Public a assuré le montage juridique et financier de l'opération.

Cet été, 2 boucles ont été proposées : « Au cœur des zones humides » 22 km et « L'Eau et l'homme, toute une histoire », 51km. Les tracés reprennent en très grande majorité les itinéraires des liaisons douces et permettent de valoriser la politique de développement des modes de déplacement doux de la CFD.

Au bilan, 104 locations de vélos dont la moitié de visiteurs locaux qui ont

testé le vélo à assistance électrique et découvert parfois le patrimoine de la vallée du Dugeon. En 2021, la CFD souhaite valoriser une troisième boucle sur le thème du karst sur le plateau de Frasne – Courvières – Boujailles et aménager les points d'intérêt grâce à une signalétique Jurassic Vélo Tours.

Visitez le site dédié pour choisir votre parcours : www.jurassicvelotours.fr/ et téléchargez l'Application Jurassic Vélo Tours sur Play Store et bientôt sous Apple Store pour vous laisser guider.



4- LE POINT INFO TOURISME

Situé 3 rue de la Gare à Frasne, ouvert 16 heures par semaine toute l'année, vous trouvez toute l'information touristique du secteur et de la région ainsi que des cartes de sites à visiter, les pistes de ski et l'info neige, les sentiers de randonnées pédestres et de VTT. Cet été, Louis Chognard a renforcé l'équipe d'accueil pour fournir des conseils personnalisés aux visiteurs. L'écran à affichage dynamique diffuse 24 h/24 les animations et informations pratiques.

La CFD travaille en partenariat avec l'Office de tourisme Pays du Haut-Doubs pour la promotion des hébergements et des activités. Par ailleurs, le Point Info Tourisme assure les inscriptions pour une large partie des animations proposées sur la période estivale.

Si les rendez-vous phare n'ont pas pu être organisés cette année sur le territoire (Randonnées des fruitières, Fête de la tourbe, Festival de l'Eau vive, mercredis d'accueil à Cessay, etc.), une trentaine d'animations a tout de même pu être proposée avec nos partenaires habituels. Les activités VTT et tir à l'arc pour les jeunes, encadrées par David Reymond, ont fait le plein tout autant que la journée de découverte des activités de pleine nature par le Ski Club.



La météo estivale, largement ensoleillée, a également permis le maintien d'autres rendez-vous tels que l'apiculture avec Gérard Clerc ou les sorties nature avec Emmanuel Redoutey, qui se sont déroulés, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les visites des tourbières ont été animées par le CPIE et les bénévoles Jean-Luc Girod et Colette Maire. La mobilisation des différents acteurs et leurs capacités d'adaptations ont grandement contribué à la programmation possible de ces animations, nous les en remercions.

Appelez-nous au 03 81 49 89 86 ou écrivez-nous par mail à : pointinfo.frasne@gmail.com

5. « CLIMASSIF, LE CLIMAT CHANGE, ET NOUS ? »

Tous les 2 ans, la CFD finance un programme de sensibilisation à l'environnement proposé par le CPIE du Haut-Doubs et destiné aux écoles du territoire. Après le programme « Nos villages de demain » en lien avec le projet de PLUi de la CFD mené en 2018-2019, la CFD participe au projet d'interventions scolaires et actions grand public sur le thème du « changement climatique » à l'échelle du Massif du Jura.

Ce programme est porté par 3 CPIE du massif du Jura, dont le CPIE du Haut-Doubs, il est cofinancé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, les CPIE et 7 communautés de communes dont la CFD.

Aussi, la CFD a choisi le thème de la consommation dans la famille, pour créer du lien et un échange entre les enfants et leurs parents au sein du foyer et faire de la question globale du changement climatique une réalité locale que chaque famille doit s'approprier pour s'adapter et changer ses habitudes.

4 thèmes seront spécifiquement étudiés : l'alimentation, les mobilités, les habitudes et les biens de consommation, le logement et l'énergie.

Après sollicitation des établissements scolaires, 5 classes bénéficieront des 4 séances pédagogiques sur l'année scolaire 2020-2021 (2 classes CM1/CM2 de l'École primaire de Frasne, 1 classe CM1/CM2 de l'École primaire de SEVAD, 2 classes de 5^e du collège Émile Laroue de Frasne). 6 jours d'animation / accompagnement sont prévus par



le CPIE pour mettre en place et animer les actions grand public. Un groupe de travail avec des parents d'élèves, des élus et des techniciens du CPIE et de la CFD se réunira en 2021 pour concevoir les actions grand public.

MANIFESTATIONS

1- LA RANDONNÉE DES FRUITIÈRES À COMTÉ

(D. Reymond – A. Vida)

Suite à l'annulation en 2020, le rendez-vous est pris le 16 mai* 2021 à BOUVERANS (avec l'appui des bénévoles de Bonnevaux) pour une nouvelle édition avec la convivialité et espérons, le soleil !

Les inscriptions à l'avance par internet restent privilégiées (tarif préférentiel) et le port du bracelet obligatoire.

*Sous réserve des conditions sanitaires.

Toute l'année, les animations et manifestations qui se déroulent sur le territoire des 10 communes de la CFD sont disponibles en ligne : www.frasnedruegeon-cfd.fr/agenda



RAPPEL aux ORGANISATEURS de MANIFESTATIONS :

Pensez à transmettre la « fiche manifestation » pour faciliter la communication et la mise en commun de l'agenda intercommunal www.frasnedruegeon-cfd.fr/agenda

ENVIRONNEMENT ET MILIEUX NATURELS

Page rédigée avec les Chargés de mission

(CFD/EPAGE Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :
Élodie Mehl, Geneviève Magnon, Thibaut Van Rijswijk, Audric Vandevoorde

1- RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DES TOURBIÈRES DE FRASNE - BOUVERANS

La CFD s'occupe de l'entretien et de l'animation des sites naturels ouverts au public, notamment la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans qui a accueilli plus de 20 000 visiteurs en 2020, fréquentation jamais atteinte jusqu'à présent. Les publics porteurs de handicap sont également les bienvenus.

Les visites animées proposées par la RNR et confiées au CPIE du Haut-Doubs cet été, ont touché 100 personnes. Du fait du contexte sanitaire, la Fête de la Tourbe initialement prévue le 12 juillet 2020 a malheureusement dû être annulée. À la place, une visite gratuite de la grande boucle, animée par Jean-Luc GIROD, a été proposée. Le prochain rendez-vous aura lieu le 18 juillet 2021 (à confirmer).

ment dû être annulée. À la place, une visite gratuite de la grande boucle, animée par Jean-Luc GIROD, a été proposée. Le prochain rendez-vous aura lieu le 18 juillet 2021 (à confirmer).



En été, un accueil est mis en place au chalet des tourbières, qui est équipé de sanitaires, point d'eau potable, tables et bancs ainsi que d'un défibrillateur. Il est à la disposition du public d'avril à début novembre. Il est demandé à chacun de respecter les équipements dans l'intérêt de tous ! Cette année 2020, le chalet est resté fermé tout l'été en raison du contexte sanitaire, les toilettes également. Nous espérons qu'un fonctionnement normal pourra être à nouveau mis en place en 2021.

Suivis scientifiques sur la réserve

Dans des tourbières constituées à 80 % d'eau, les suivis des nappes d'eau sont capitaux, d'autant plus lors de ces 3 dernières années de sécheresses.

Ainsi, 53 piézomètres ont fait l'objet de relevés des niveaux d'eau tous les quinze jours de mars à novembre 2020, par l'équipe réserve.

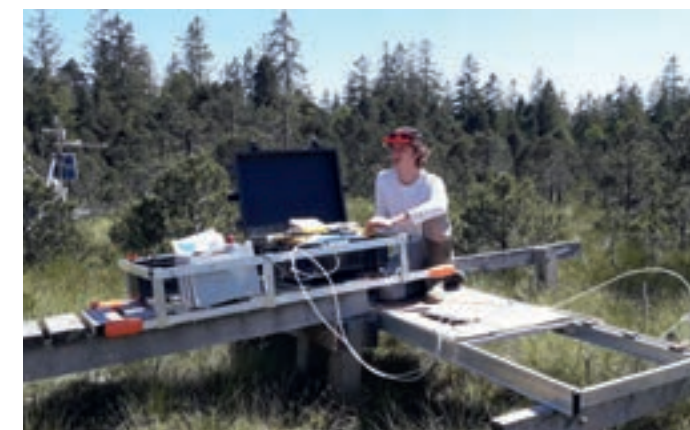


Recherche scientifique

La réserve naturelle bénéficie du pôle de recherche le plus important de France sur une tourbière.

Au-delà des recherches sur le changement climatique, un programme est également en cours avec l'École des Mines et l'Agence de l'Eau pour évaluer le potentiel de stockage en eau des tourbières et notamment dans l'eau qu'elles restituent aux cours d'eau.

Le travail s'est poursuivi avec un moment important d'échanges scientifiques entre tous les intervenants le 1^{er} décembre. En 2021, les premiers résultats du modèle de fonctionnement de recharge/décharge en eau de la tourbière devraient être présentés



Intervention du doctorant Alexandre Lhosmot - © G.Bertrand

Intervention sur le patrimoine naturel

Bien que les tourbières de Frasne-Bouverans soient relativement bien préservées, elles ne sont pas épargnées par de nombreuses espèces envahissantes. Solidage géant et asters américain sont éliminés annuellement par les agents de la RNR et les jardiniers apprenants du jardin botanique de Besançon.

Malgré la forte régression constatée, la vigilance ne doit pas baisser. Les espèces envahissantes constituent un nouveau fléau pour la conservation de la biodiversité avec le réchauffement climatique qui facilite leur développement, de plus en plus en altitude.



Nouveaux arrivants dans la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans

L'année 2020 a vu l'arrivée d'Élodie Mehl, au poste de conservatrice de la réserve, pour succéder à Vincent Bertus. Elle a été secondée par Audric Vandevoorde sur une durée déterminée de 6 mois, suite au départ de Thibaut Van Rijswijk, essentiellement sur les missions d'accueil du public et d'entretien des infrastructures.

Merci à Audric de sa précieuse collaboration. L'arrivée du nouveau technicien, Guillaume Canova, a eu lieu en janvier 2021.



La labellisation EPAGE du SMIX Haut-Doubs Haute-Loue

Au 1^{er} janvier 2020, le Syndicat Mixte du Haut-Doubs (ex SMMAMD) Haute-Loue a été labellisé premier Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de la région. Cet établissement a en charge la gestion des cours d'eau, plans d'eau, zones humides, la préservation de la biodiversité qu'hébergent ces milieux ainsi que la prévention des inondations sur les zones à risque sur le territoire des 9 communautés de communes de son territoire.



Les sites Natura 2000 de l'EPAGE font peau neuve



L'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue a finalisé en 2020 un projet de redéfinition des périmètres des 3 sites Natura 2000 dont il est animateur. Aussi, les 3 sites Natura 2000 « Bassin du Dugeon », « Lac et tourbières de Malpas » et « Complexe de la Cluse-et-Mijoux » ont fusionné pour donner naissance au nouveau site « Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs ». Sur une surface de 8 340 hectares et recoupant 20 communes du Doubs et du Jura, ce site comprend principalement la vallée du Dugeon et des affluents, de sa source jusqu'au pont de Houtaud, la vallée du Doubs du lac Saint-Point jusqu'à Pontarlier et la vallée de la Morte. Sur le territoire de la CFD, toutes les communes concernées ont été rencontrées pour travailler

ensemble à des ajustements très localisés du périmètre. La commune de Boujailles, qui ne faisait pas partie du réseau Natura 2000, a demandé à ce que les enjeux de la tourbière de la Seigne, jouxtant l'étang des Étarots, soient intégrés au site, ce qui a été fait.

Les nombreuses actions de conservation des marais du Dugeon, réalisées dans le cadre de Natura 2000, se sont poursuivies en 2020, notamment sur le territoire de la CFD. Si vous êtes propriétaire de terrain en site Natura 2000 et que vous souhaitez faire une action en faveur de l'environnement, n'hésitez pas à contacter l'EPAGE.



Défrichage de la tourbière du Varot à Bonnevaux



Fauche tardive en bordure du Dugeon à Bannans



Pâturage extensif avec des chevaux rustiques à Frasné

Le bassin du Dugeon étend son label international Ramsar sur la montagne jurassienne

Labellisé site international de la convention des zones humides Ramsar en 2003, le bassin du Dugeon a généré une émulation importante, forte de son expérience et de la vitrine qu'elle représente pour les zones humides, au niveau local, national et international. La répétition des crises de sécheresse depuis les années 2000, les enjeux de conser-

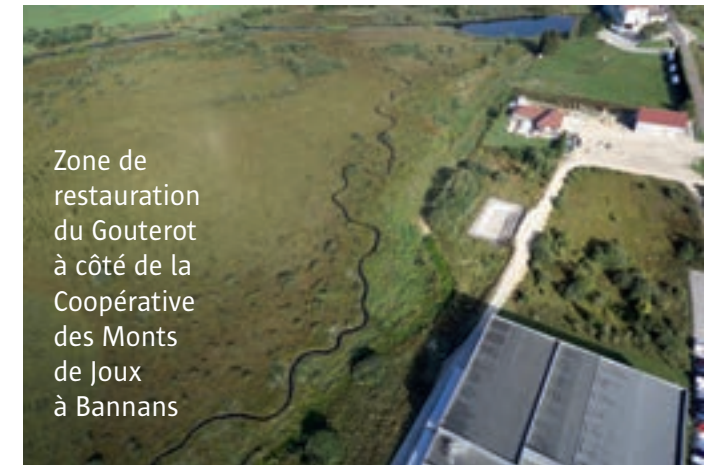
vation qui pèsent sur les tourbières et autres systèmes aquatiques, l'organisation du séminaire Ramsar France dans le Haut-Doubs en 2017, ont motivé le projet d'extension sur l'ensemble des tourbières et lacs de la montagne jurassienne, sur les territoires conjoints de l'EPAGE et Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Passant de 6 000 ha à 12 000 ha, cette

labellisation attendue pour le 2 février 2021, date anniversaire des 50 ans de la convention de Ramsar, validée par toutes les collectivités, permettra de lancer des réflexions pour un projet de territoire cohérent pour la conservation durable et rationnelle de ses zones humides, et donc de l'EAU.

Travaux de restauration des milieux naturels : programme européen LIFE tourbière du Jura

En raison de la COVID et du retard de certains chantiers, le programme LIFE tourbières du Jura, porté par le Conservatoire d'Espaces naturels de Franche-Comté, dont l'EPAGE est un des bénéficiaires, est prolongé d'une année jusqu'à novembre 2021.

L'année 2020 a permis de finaliser les travaux de restauration du Gouterot, engagés en 2019. Ce ruisseau prend sa source à Vau les Aigues, à proximité de la station de prélèvement d'eau potable sur la commune de La Rivière-Dugeon. Il se jette dans le Dugeon vers le moulin de Bannans. Les travaux ont consisté à reprendre d'anciens méandres abandonnés anciennement (1,5 km sur le Gouterot et son principal affluent la Raie Saint-Nicolas) et à recharger le fond du lit creusé par des matériaux minéraux. Ils ont pour objectif de réduire fortement le drainage de la zone humide, mais surtout de permettre une réinstallation d'une faune aquatique diversifiée et nombreuse. Juste après la réalisation des travaux, l'impact sur les niveaux d'eau a pu être observé, mais c'est surtout l'arrivée assez importante de Vanneaux huppés qui a pu être appréciée. Le nouveau milieu semblant leur conve-



Zone de restauration du Gouterot à côté de la Coopérative des Monts de Joux à Bannans

nir, au moins 13 individus ont farouchement défendu le secteur pendant la période de nidification, jusqu'au 15 juillet.

En 2021, 2 projets actuellement à l'étude pourraient faire l'objet de travaux : le reméandrement du Dugeon au marais du Varot (Bonnevaux/Bouverans) et la restauration de la tourbière de Champs Guidevaux (Bannans).

Le site ENS du Lac de Bouverans et du Marais du Varot est un site de visite, d'observation et de détente apprécié par près de 12 000 visiteurs par an.



La Communauté de communes se charge de son entretien pour la valorisation pédagogique et touristique.

L'EPAGE assure de son côté la gestion environnementale de l'ENS. En 2020, le suivi d'une espèce bien particulière s'est poursuivi : la Vipère péliade. Comme les autres espèces de serpents, la Vipère péliade bénéficie d'une mauvaise image et inspire la peur chez bon nombre de personnes. Toutefois, cette espèce discrète, farouche et peu agressive, présente une faible menace vis-à-vis de l'Homme. La destruction de son habitat et le réchauffement climatique entraînent une régression de cette espèce qui vit dans les marais frais et humides. Ce suivi sur les communes de Bouverans et Bonnevaux permettra de mieux la connaître pour mieux la préserver.



EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

Responsable du service : Quentin GAVAZZI

Pôle technique : Bertrand Dichamp (eau potable), Sylvain Pereira et Arnaud Musy.

Pôle secrétariat /facturation : Claire Bourgeois, Brigitte Besson, Sophie Vionnet (avec le renfort de Annie Pereira).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté de communes est devenue compétente sur l'ensemble des réseaux d'Assainissement (jusqu'à la station d'épuration) et d'Eau potable (depuis les réservoirs / pompages jusqu'à la fourniture au robinet de l'abonné).

Ces services sont gérés en direct par la Communauté de communes avec un personnel dédié qui travaillent au sein des Régies intercommunales de l'Eau et de l'Assainissement, qui sont un Service Public Industriel et Commercial, avec un budget autonome.

Le transfert des services Eau et Assainissement à la CFD entraîne mécaniquement le transfert des charges des communes arrêtées au 31/12/2019, soit un déficit global de 450 000 € pour l'assainissement.



1- FACTURATION

En raison de la co-existence de 2 années dont celle du transfert (2020) sur une même période de facturation (de mai 2019 à mai 2020) et avec des tarifs différents, la facturation 2020 a été particulièrement compliquée.

Les usagers ont ainsi reçu 5 factures en tout, pour l'eau et pour l'assainissement, afin de pouvoir couvrir la totalité de la période concernée.

Les services de la Communauté de communes ont dû procéder à l'harmonisation de toutes les bases des redevables et cela explique le retard avec lequel les factures sont parvenues chez les usagers, ce dont nous sommes désolés et conscients des désagréments.

LA TARIFICATION AU 1 ^{er} JANVIER 2020		
	EAU	ASSAINISSEMENT
Part fixe par unité de logement ou point d'abonnement	25 € HT + TVA 5.5%	83 € HT + TVA 10 %
Part variable en fonction des volumes (m ³) consommés	1,03 HT + TVA 5.5%	Tarifs différents suivant les communes pour atteindre l'harmonisation à 1.50 € HT par m ³ pour tous en 2022

L'évolution des tarifs est le fait de 2 éléments :

- La nécessité de réaliser des travaux de mise aux normes et de connexion des réseaux pour assurer l'avenir de la ressource (une étude de prospective pluriannuelle a été réalisée).
- L'équilibre nécessaire du budget du service Eau et Assainissement, en tenant compte du déficit constaté et sans possibilité de faire compenser ce déficit par les contribuables, via les impôts locaux, les usagers devant payer le service dans son intégralité.

2- LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VALLÉE DU DRUGEON

La station a traité 434 197 m³ d'eaux usées en 2020 (au 1^{er} décembre) avec un rendement moyen de dépollution de 94 % sur l'ensemble des paramètres analysés. En 2020, l'épandage des boues d'épuration a été interdit du fait de la crise sanitaire et de la présence suspectée de COVID dans les matières. Nous avons donc eu recours à la déshydratation à but hygiénisant de ces boues afin qu'elles puissent être envoyées en compostage. Ces opérations coûtent 10 fois plus cher que l'épandage classique. Afin de conserver les bons rendements épuratoires, certains équipements montrant des signes de faiblesses font état de maintenance ou de renouvellement.



3- RÉSEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USÉES / ASSAINISSEMENT :

Suite au transfert de la globalité de la compétence Assainissement à la communauté de communes, le service assainissement entretient désormais 62 km de réseau à écoulement gravitaire et 27 km sous pression (réseau dit de refoulement) ainsi que 16 postes de refoulement.

Ces ouvrages, sensibles aux aléas électriques, pannes mécaniques, ou encore qui reçoivent des déchets inappropriés (lingettes, brosse à dents,...) sont suivis en permanence par télégestion et sont également visités 2 fois par semaine. Ainsi, les agents sont prêts à intervenir 24h/24 et 7j/7 pour prévenir toute pollution du milieu naturel.

Des entretiens réguliers de curage de réseau et des différents ouvrages sont réalisés tout au long de l'année.

Suite à l'augmentation du nombre de lingettes dans les réseaux, une augmentation des pannes sur les pompes a été constatée, nécessitant le changement prématuré d'un certain nombre d'entre elles.

Des contrôles de raccordement des eaux usées et pluviales sont réalisés régulièrement sur le territoire de la Communauté de communes, notamment lors de transactions immobilières. Ces vérifications sont primordiales pour s'assurer du bon acheminement des eaux usées vers la station d'épuration et éviter ainsi les pollutions du milieu naturel. Vous pouvez solliciter un contrôle de branchement en contactant le service : 03 39 94 00 01 ou eau.assainissement@frasnadrugon-cfd.fr

4- COMPÉTENCE EAU POTABLE

La compétence eau potable a été transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020. Précédemment, 6 communes s'étaient regroupées pour gérer cette compétence par le biais d'un syndicat et 4 communes la géraient en direct.

Aujourd'hui, le service eau potable assure l'entretien et le bon fonctionnement de 6 stations de pompages qui prélèvent l'eau brute dans 11 installations de production. Les eaux sont ensuite traitées en fonction de leur qualité et stockées dans 11 réservoirs dont certains sont reliés entre

eux. Pour assurer le transport et la distribution de l'eau potable, c'est 138 km de réseaux qui sont entretenus par les agents du service, notamment en assurant la recherche et la réparation de fuites.

Afin de sécuriser pour le futur la distribution d'une eau de qualité sur l'ensemble du territoire, des études sont en cours sur les travaux à effectuer. Dans ce cadre, des travaux de sécurisation de la station de pompage de Vaux-et-Chantegrue ont été commandés fin 2020 et des nettoyages de réservoirs sont prévus début 2021.



Fuite rue du Moulin à Frasne 2020

Tous ensemble, nous pouvons contribuer à RÉDUIRE le MONTANT des FACTURES et le coût du service !

- Je ne jette PAS de lingettes dans les toilettes !
- Je mets mon habitation aux normes (raccordement obligatoire au réseau de collecte séparatif des eaux usées).
- Je contrôle ma consommation en vérifiant régulièrement mon compteur, j'économise l'eau en fermant les robinets et en contrôlant régulièrement les branchements d'eau potable des appareils domestiques.
- Je signale rapidement aux services toute fuite ou tout débordement anormal sur le domaine public au 03 39 94 00 01 ou 07 56 12 50 67 (astreinte soirs et week-ends).



École intercommunale de la Haute-Joux

Retour sur l'année scolaire 2019-2020 et ses projets :

Le fil conducteur « les maisons » :

Intervention dans les classes de représentants de la MAIF sur les dangers domestiques, sorties à la médiathèque pour certains.



Sorties :

Visite du village de Vaux-et-Chantegrue pour le cycle 3, piscine, sorties ski, Transjeune... et surtout un projet séjour d'une semaine pour découvrir les volcans d'Auvergne préparé dès le début de l'année 2020 avec les élèves de Mme Cuhe et Mouette-Hadorn. Tout était prêt et réglé pour partir début avril mais en raison de l'épidémie du covid 19, l'école fermait pour deux mois.



Covid-19 :

LMars 2020, l'école à la maison commençait et a demandé à chacun de s'adapter au pied levé. Les familles qui ont concilié télé-travail et enseignement de leurs enfants, les élèves avec la frustration de ne plus voir leurs amis, et les enseignantes qui ont fait le maximum pour continuer l'enseignement et rester en lien avec les familles, et qui ont parfois accueilli des enfants de personnels soignants. Enfin, la reprise a eu lieu pour les GS, CP, CM2 avec un protocole scolaire très strict puis pour tous les élèves qui le désiraient avec un aménagement du temps scolaire, excepté pour les PS. L'école était différente, avec des marquages au sol, les lavages de mains réguliers, le masque pour les enseignantes et le fait qu'ils n'avaient pas le droit de se toucher. Les élèves ont très bien compris et respecté les règles. La majorité des élèves ont été accueillis les quinze derniers jours avec un protocole allégé, ce qui a permis à tous de se revoir et faire le point sur les apprentissages.



Départ en retraite de Mme Michelle NICOD

C'est dans ce contexte particulier que Mme Nicod a terminé sa carrière, entourée de ses élèves les derniers jours et repartant avec de beaux dessins et messages reliés dans un livret remis par l'ADEHJ. Nous la remercions pour son dynamisme dans les projets avec les élèves, son dévouement au sein de l'école durant onze ans, et nous lui souhaitons une TRÈS BONNE RETRAITE !

Retrouvez ces documents et informations sur le site internet de la CFD www.frasnedrugeon-cfd.fr/l'environnement-et-le-developpement-durable/assainissement/

Année scolaire 2020-2021

Les 117 élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :

BONNEVAUX		VAUX-ET-CHANTEGRUE		
PS/MS	CP/CE1	MS/GS	CP/CM1	CE2 / CM2
Mme Alpy-Cuinet Françoise Mme LAMY Anne Mme Bernard Valérie (Atsem)	Mme GREFFIER Pascale Mme BOUSQUET Julie	Mme AUTHIER Fanny Mme BRISCHOUX Fanny Mme ABSALAM Malika (Atsem)	Mme CUCHE Carine Mme BOUSQUET Julie	Mme LAMY Anne Mme Bousquet Julie

L'environnement et le développement durable seront les fils conducteurs de l'année.

Exemple avec un petit déjeuner à l'école pour les maternelles du village

Le vendredi 16 octobre 2020, nous avons commencé l'école par un petit déjeuner équilibré et « fait maison » ou plutôt « fait école ». Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable : réduction des déchets, compostage et consommation de produits locaux. Il nous a également permis d'aborder la notion d'équilibre alimentaire ainsi que l'origine et la classification des aliments. Chaque petite tablée, sous la responsabilité d'un parent d'élève, a pu se régaler :

- de pain, pétri et cuit la veille à l'école
- de confiture de prunes, prunes dénoyautées par nos 50 petites mains quelques semaines plus tôt
- des yaourts de Vaux que nous sommes allés acheter directement à la ferme « Le chaudron de Vaux », l'occasion pour nous de rendre visite aux brebis dans les champs tout proches. Et le petit plus pour la planète : le yaourt est vendu dans de gros pots en verre consignés
- de bonnes pommes cueillies par les parents dans les jardins de Vaux et Bonnevaux. Les épluchures ont été récupérées par la maîtresse pour son compost
- et de l'eau du robinet pour éviter les déchets.

Ce fut une réussite. Et c'est le ventre bien rempli que nous avons sorti nos brosses à dents de nos sacs pour laver nos petites quenottes et continuer notre journée de classe.

Les Moyens et les Grands de l'école de Vaux, l'enseignante Mme Authier



PETIT DÉJEUNER
* À L'ÉCOLE *



ACCA, Association Communale de Chasse Agréée

La saison de chasse 2020-2021 a très bien commencé avec 10 prélèvements de sangliers et un lièvre. Malheureusement, la COVID et le confinement sont venus bouleverser le déroulement de la saison en y apportant de nombreuses restrictions. Les chasseurs de bécasses en ont particulièrement pâti et ont dû tirer un trait sur leur saison. La chasse au gros gibier a quant à elle été ré-autorisée à partir du 15 novembre, sous réserve d'application de mesures sanitaires très strictes et uniquement le week-end.



La fédération nationale des chasseurs a demandé de refaire les statuts et le règlement intérieur de toutes les associations communales agréées. En conséquence, le bureau est passé de 9 à 6 membres (Patrick ROUSSEAU : président, Jean-Marie FAYOLLE : vice-président, Philippe JEANNEROD : secrétaire, Gabriel CHARDON : trésorier, Philippe VUILLAUME et Christophe GROS : membres)

Concernant la construction du nouveau chalet, le projet a bien avancé. Le choix de l'entreprise pour la prise en charge des travaux s'est porté sur celle étant en mesure de réaliser l'ensemble des phases du chantier : dessin des plans, pose du permis de construire, réalisation des fondations, taille et pose du chalet, habillage et petits travaux (chéneaux, volets, etc.).

Hormis la pose du sapin, il faut bien avouer que la construction du chalet n'a pas demandé beaucoup d'efforts aux adhérents de l'ACCA. Nous sommes cependant heureux de constater la bonne qualité de la réalisation qui est en tout point conforme à nos attentes.

L'ACCA a décidé de l'appeler le chalet du TREMPIN, il a été conçu avec une table extérieure sous abri pour recevoir les promeneurs.

Dès que la situation sanitaire nous le permettra, nous serons heureux d'y convier l'ensemble des habitants de la commune pour un pot de l'amitié. Ce sera l'occasion de remercier les membres actifs du projet de l'ACCA et le conseil municipal (ancien et nouveau) pour leur soutien dans la réalisation de ce projet. Un grand merci à eux.

Gabriel CHARDON

CONTACT :
Association Communale de Chasse Agréée
M. Gabriel Chardon : 06 30 87 48 98
gaby.chardon@gmail.com



Site internet de l'école : <http://prim-vaux-et-chantegrue-haute-joux.ac-besancon.fr/>

RAPPEL : le fonctionnement de l'école pour la commune de Vaux-et-Chantegrue (hors périscolaire et frais d'infrastructure) représente un budget de 50 667 € en 2020

A.D.E.H.J. (Association De l'École de la Haute-Joux)

L'ADEHJ est l'association des parents d'élèves de l'école (Association De l'École de la Haute-Joux). Son but est de récolter des fonds servant aux sorties et activités des enfants, mais aussi de créer des liens entre les parents et d'animer la vie de nos villages.

Cette année a été bien triste en matière de manifestations, aux vues de la situation sanitaire de notre pays...

Juste avant la crise, nous avons pu organiser une fête de Noël, à la salle des fêtes de Bonnevaux. Nous avons offert un chouette spectacle de magie aux enfants et parents, suivis de la traditionnelle venue du Père Noël, les bras chargés de cadeaux, pour chaque élève.



Nous n'avons pu organiser de fête de fin d'année scolaire, et le départ en retraite de Mme Nicod (institutrice sur le site de Bonnevaux) ne put être dignement fêté...

Nous avons cependant pu mener une action « benne » de papiers, entre 2 confinements, début octobre... Nous l'avons remplie de 14 400 Kg de papier : record battu !! Beaucoup de

parents ont répondu présents, merci également aux 2 propriétaires des tracteurs, ils nous font gagner bien du temps...

Le voyage de « classe découverte » des élèves de 2nd cycle, prévu en mars 2020 en Auvergne a été reporté à l'année prochaine (il est finalement annulé encore pour 2021). Nous espérons récupérer auprès de l'organisme organisateur l'argent dépensé...

Cependant, cette situation ne saurait durer, et nous devons malgré tout penser à l'avenir... Les caisses ne se sont pas remplies cette année et l'école compte sur notre aide financière, pour les activités diverses des enfants... Voilà pourquoi, nous avons aussi besoin de vous, chers villageois...

Pour nous aider, vous pouvez :

- Garder vos journaux, publicités, catalogues, enveloppes et papiers en tout genre (tout sauf du carton et du plastique). Vous pouvez les déposer, en paquets ficelés, ou en vrac dans des sacs papiers (en dernier recours dans des cartons) mais à éviter, cette année nous avons une grosse remorque et un fourgon plein de cartons à emmener à la déchetterie...



CONTACT :

Association De l'École de la Haute-Joux
adehj25@yahoo.com

Présidente : Marie Gréa / Vice-présidente : Lorraine Bertin-Guyon
Trésorière : Nathalie Cuhe / Vice trésorière : Emilie Guillamo
Secrétaire : Céline Dodane / Vice-secrétaire : Julia Vionnet

devant la grande porte en bois du local communal (bâtiment attenant au dépôt de verres).

Les membres de l'ADEHJ habitant Bonnevaux préviennent les habitants du village et passent au minimum 2 fois dans l'année récupérer les paquets posés devant les portes, pour les déposer dans l'entrepôt communal de Vaux. Cette action n'est que bénéfique pour nous...

- Nous acheter un sapin de Noël, pur fruit de nos forêts de Vaux et Bonnevaux. Des papiers sont distribués dans les boîtes aux lettres, il est préférable de réserver votre sapin, la vente se fait dans la cour de l'école, vous venez le choisir, et donnez la somme que vous voulez,

Remerciements

Nous remercions la commune, pour le prêt de la salle des fêtes, pour les cadeaux de Noël (les cadeaux faits aux enfants sont financés par les communes de Vaux et Bonnevaux), les sapins, la mise à disposition d'une partie du local communal pour le stockage des papiers.

Merci aussi à Nicolas Vanhuysse, qui nous rentre les paquets de journaux posés devant le local...

Nous remercions les habitants du village, qui nous aident en participant à nos ventes et nos actions diverses.

Et enfin, merci à tous les parents, grands-parents, enfants, instituteurs, qui d'une manière ou d'une autre, fait vivre notre association.

Marie GRÉA

Amicale des anciens combattants

8 MAI 2020

Bien triste cérémonie officielle pour rendre hommage à tous nos soldats morts pour la France lors de la guerre 1939/45. Selon les directives de la Préfecture, cette cérémonie devait se dérouler avec une délégation de 2 ou 3 personnes au maximum. (Comme le témoigne cette photo).



17 JUIN 2020

Invitée par le Président des Anciens Combattants de Labergement, une petite délégation de notre amicale des AC est allée au pied du blockhaus de Beauregard, afin de participer à l'hommage rendu aux 3 soldats mitraillés dans cette casemate, lors de l'arrivée des Allemands dans ce secteur le 17 juin 1940.

17 juin 1940, sont morts pour la France :

FERDJI Aïssa, 32 ans, Bataillon des Pionniers Nord Africains
CENDRÉ Louis, 24 ans, 22^e RI
DURAND Jean, 23 ans, 152^e RI

Dans l'allocution de M. le Maire de Labergement, il a été rappelé que le 19 juin 1940 à Vaux-et-Chantegrue, ces 3 soldats avaient eu un enterrement solennel célébré par l'Abbé Joseph Renaud, puis inhumés au cimetière de Vaux-et-Chantegrue.

Le Président, Christian NICOD



Club d'Amitié

Le Club d'Amitié de Vaux-et-Chantegrue est toujours vivant

Même au ralenti, tout en respectant les mesures sanitaires imposées, il règne toujours une très bonne entente. Ces rencontres hebdomadaires sont importantes pour chacun de nous, elles sont une rupture bien agréable avec la monotonie routinière du quotidien.

Mais, ici-bas, tout a une fin... même une pandémie, alors soyons positifs, même si nous sommes contraints à une pause sanitaire. Tôt ou tard, nous nous retrouverons, peut-être plus nombreux, c'est notre souhait, car nous serons ravis d'accueillir de nouveaux membres pour partager avec nous ces moments d'amitié si sympathiques.

Philippe CHEVALIER

CONTACT :

Club d'Amitié

M. Philippe Chevalier : 03 81 69 65 35
M. Daniel Guyon : 03 81 69 60 78



Centre de première intervention - Rive gauche

Le Centre de Première Intervention (CPI) Rive Gauche, regroupe les sapeurs-pompiers volontaires de cinq communes : La Planée, Les Grangettes, Malpas, Saint-Point-Lac et Vaux-et-Chantegrue. La caserne se situe à Malpas.

L'effectif est en légère baisse par rapport à l'année dernière, passant de dix-huit à quinze. Mathis Dautremont quitte le CPI pour ses études, il intègre l'école des officiers de l'air à Salon-de-Provence, nous lui souhaitons de réussir dans ce nouveau projet. Amélie Frossard a intégré le CSP Pontarlier suite à son déménagement. Jacques Oudot s'est mis en disponibilité pour un an.

Nous retrouvons ainsi dans nos effectifs : Cannelle Frédéric (chef de centre), Vanhuysse Nicolas (son adjoint), André Joël, Bejeannin Océane, Defrasne Audrey, Ferrer Jean-François, Guenin Julien, Jeannerod Françoise, Mouraux Karen, Mouraux Manon, Oudot Pierre, Vanhuysse Marina, Vanhuysse Maxime, Vionnet Stéphane et Voynet Célestine.

Cette année, deux sapeurs se verront attribuer la médaille pour dix ans de service. Il s'agit du Caporal-chef Vanhuysse Marina et du Sergent Mouraux Manon.

Durant l'année 2020 (du 1^{er} janvier au 30 septembre), nous avons effectué cinquante interventions sur l'ensemble des communes. Dont 32 secours à personnes, 9 incendies, 5 accidents sur la voie publique et 4 opérations diverses.

Les travaux de la nouvelle caserne, qui se nommera le CPIR Les Deux Lacs, ont débuté à Labergement-Sainte-Marie. Celle-ci devrait être livrée 2^e semestre 2021.

Les sapeurs-pompiers du Doubs recrutent quotidiennement. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter par le biais du chef de centre l'adjudant-chef Cannelle Frédéric au 06 76 00 27 46 ou sur le site du SDIS25.fr

Le CPI tient à remercier l'ensemble des communes pour le prêt de divers locaux, qui nous ont servi lors de nos manœuvres mensuelles, ainsi que la population pour leur accueil lors de la traditionnelle visite pour les calendriers.



CONTACT :
CPI Rive gauche
Frédéric Cannelle : 06 76 00 27 46



Familles rurales - accueil périscolaire



Après 10 ans à la direction de l'accueil périscolaire des Diablotins, géré par l'association Familles Rurales des brimbelles, Virginie Faton a laissé sa place.

La rentrée scolaire 2020-2021 est composée d'une nouvelle équipe :

- Élodie Robbe, directrice diplômée BPJEPS Loisirs tous publics
- Christina Vernier, animatrice diplômée master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- Victoria Guillemer, animatrice stagiaire BAFA
- Vanessa Crevoisier, animatrice non diplômée BAFA (possédant le BEP Carrières sanitaires et sociales).

Les effectifs des enfants sont réguliers, ce qui nous permet de mettre en place des activités ludiques et variées. Nous accueillons en moyenne 18 enfants le matin, 48 le midi et 18 le soir. Certains jours, nous dépassons les 50 enfants le midi. Une 5^e personne est alors nécessaire pour notre encadrement.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au périscolaire pour venir nous aider quelques midis par mois, nous serions heureuses de pouvoir partager ces moments avec vous.

Cette année, le thème est « La récup' c'est mon truc ». Si au fond du placard ou dans un recoin du grenier vous trouvez un vieux meuble qui recherche jeunesse, des bobines de laine qui cherchent à devenir pompons ou toutes autres découvertes, nous sommes preneuses.

Élodie ROBBE

CONTACT :
Familles rurales Les Brimbelles
03 81 69 99 38 - lesdiablotins.famillesrurales@orange.fr
Permanences : lundi, mardi et jeudi de 8h40 à 11h40



Football Club Lac Remoray Vaux

Personne ne l'avait prédit, mais la saison 2019-2020 du football amateur s'est soldée par l'arrêt des championnats à la reprise du printemps, la faute à ce virus qui nous poursuit encore cette année. Quelle déception pour tous. Mais, pas le choix... la santé avant tout !

Le comité a continué de travailler.

Différentes commissions ont vu le jour au sein du club afin de répartir au mieux les tâches de chacun. La commission « TECHNIQUE, SPORTIVE et ARBITRAGE » a réalisé un énorme travail de recrutement pour la saison 2020-2021, ce qui permet au FCLRV d'engager la nouvelle saison 2020-2021 avec un effectif de 235 licenciés. Toutes les catégories d'âge sont représentées, de U6/U7 à Seniors. Les U15 sont en entente avec le club de « Château de Joux », les 18 sont quant à eux en triple entente avec également le club de « Château de Joux » et celui de « Massif Haut-Doubs » (Métabief). Sans oublier les jeunes féminines U8/U11, les 3 équipes séniors hommes (58 licences) ainsi que l'équipe séniors féminines, forte de 20 licenciées.

Pour la cohésion de groupe, les seniors ont passé une journée qui s'est déroulée avec une course-trophée au karting de Septfontaine, pour finir par une pierrade partie au stade. Les féminines, quant à elles, ont organisé un week-end au Grand Bornand avec rando, tournoi de foot et fondue.

Concernant les filles, ces dernières ont récemment remporté le concours organisé par le magazine SooFoot catégorie « LES JOUEUSES, #PASLA-

POURDANSER » récompensant le foot amateur et notamment l'équipe féminine la plus dynamique et créative. Bravo à elles et à leurs coachs.

Je voudrais noter que le club et toutes ces équipes ne pourrait pas vivre sans tous les bénévoles, éducateurs, dirigeants et entraîneurs, qui se font de plus en plus difficile à recruter, mais qui œuvrent et donnent de leur temps tout au long de l'année pour le bon fonctionnement du club. Qu'ils en soient tous remerciés.

Malgré sa bonne santé en terme de licenciés, le club souffre de quelques maux, essentiellement matériel. Il est en effet compliqué de faire s'entraîner et jouer 235 accros au foot sur uniquement 2 stades : Vaux-et-Chantegrue et Labergement-Sainte-Marie. Ces équipements et terrains sont vieillissants et souffrent du passage fréquent de tous ces joueurs. Le comité a donc réfléchi à plusieurs projets d'avenir sur le court et long terme :

1. Le club a investi dans un abri bois qui sera installé à côté des vestiaires de Vaux et accueillera tout le matériel d'entraînement qui engorge la salle commune du vestiaire et les toilettes.
2. Renouvellement de l'éclairage du terrain de Vaux et Chantegrue afin de permettre un bien meilleur entraînement durant la période hivernale de mi-octobre à mi-mars. Ce projet est en cours avec la commune de Vaux et devrait aboutir d'ici le printemps 2021. J'en profite pour remercier tout le conseil pour leur soutien.



3. Modification, rénovation des vestiaires de Labergement avec l'éventuelle mise en place d'une salle de convivialité.

4. Et le plus conséquent : mise en place d'un troisième équipement complet, terrain éclairé synthétique à 8 + vestiaires, afin de désengorger les 2 autres. Une piste est en cours dans un village voisin.

La concrétisation de ces différents projets ne pourra se faire sans l'aide de tous, des communes à la communauté de communes en passant par la FFF, le département, la région...

La rentrée d'argent va également être un problème cette année. Le méga loto prévu début novembre a été annulé, COVID oblige, mais nous ne désespérons pas de pouvoir organiser notre traditionnelle belote qui devrait avoir lieu fin février, début mars 2021. On croise les doigts...

Même si à ce jour, les championnats sont de nouveau en veille, il ne faut pas désespérer, nous serons plus fort que ce virus et nous rejouerons bientôt au foot, alors n'hésitez à venir encourager nos joueurs, jeunes et moins jeunes, lors d'un match autour du terrain de foot. C'est également une occasion conviviale de se retrouver et d'échanger.

Au plaisir de vous croiser sur la touche...

Le président du FCLRV
Christian BOLE DU CHOMONT



CONTACT :

FC Lac Remoray Vaux

M. Christian Bole du Chomont : 06 44 29 77 64
lac-remoray-vaux.fc@lbf-foot.fr
www.fclacremorayvaux.com - fclacremorayvaux

AAPPMA La Drugeonnaise

Bilan après la première année de fusion de Vaux/Bonnevaux et de La Rivière Drugeon/Bouverans.

Le nombre de cartes de pêche est en augmentation chez les adultes et surtout chez les enfants de moins de 12 ans. Nous souhaitons continuer sur cette dynamique en proposant un parcours encore plus attractif. L'AAPPMA a procédé à un alevinage important en truites fario les jours précédents l'ouverture, sur toutes les communes, d'une manière équitable. La forte pluviométrie de cette période a permis de réaliser une belle ouverture, laissant présager un bon début de saison. Malheureusement, quelques jours après l'ouverture, le confinement dû au covid en a décidé autrement, en nous privant de pêche pendant deux mois. Notre activité pêche a repris mi-mai avec une période de pluie qui a permis de maintenir le Drugeon à un bon niveau d'eau jusqu'à fin juin.

2020 a connu deux périodes de sécheresse, en avril et sur la période de juillet à fin septembre. Si certains secteurs du cours d'eau sont affectés, failles avec pertes d'eau, d'autres restent en eau et nous notons d'année en année lors des pêches électriques une sensible augmentation du nombre de poissons.

Garde pêche

La fusion a permis également de trouver un garde assermenté pour surveiller ce vaste secteur. Merci à Cédric Reymond de s'être proposé pour assumer cette tâche (pas toujours simple).

Projets

Pour rendre le parcours plus attractif, tout en conservant des zones d'ombrage et favorable pour la faune, les pêcheurs ont cherché à améliorer les accès au cours d'eau. Des zones de débroussaillage manuel où le saule devient trop envahissant ont été réalisées dans les villages de Bouverans et La Rivière-Drugeon ; d'autres sites sont prévus entre Bonnevaux et Vaux-et-Chantegrue. Nous comptons sur une prise de conscience des pêcheurs et de toutes les personnes intéressées pour participer à ces corvées.

Depuis plusieurs années, une prolifération de nénuphars et d'herbes envahissantes sur l'étang Claudet à la Rivière-Drugeon est constatée. Après une rencontre avec les représentants de la commune et EPAGE, il est envisagé de se doter d'une faucardeuse afin de traiter certains secteurs, en accord avec la commune.

Nous espérons renouveler la Fête de la pêche le dernier samedi de mai, si les conditions sanitaires le permettent. En 2021, des travaux de reméandrement du Drugeon sont prévus en amont du lac de Bouverans (sur le Varot).



Pollution

Le Drugeon a subi une pollution le 12 août (en période d'étiage) suite à un bouchage du réseau d'assainissement intercommunal. Conséquence, c'est 100 kg de poissons morts récupérés sur 400 m dans le village de La Rivière-Drugeon et évacués par le service d'équarrissage. Nous ne pouvons que rappeler à la population de ne jamais jeter de lingettes dans les toilettes, merci à tous d'être vigilants et de faire passer l'information.

Suite au covid, la fédération nationale de pêche décale d'un an toutes les élections qui devaient avoir lieu fin 2020. Nous souhaitons élargir notre comité et invitons toutes les pêcheurs désireux de s'investir à nous rejoindre.

Pour acheter votre carte de pêche, rendez-vous sur www.cartedepeche.fr et laissez vous guider, ou chez notre dépositaire : Pêche nautisme, 2 rue B Palissy, 25300 Granges-Narboz

CONTACT :

Société de pêche

aappma.ladrugeonnaise@gmail.com
Grillon Joel : 06 49 81 87 14 - grillon.joel@wanadoo.fr

V.E.C.A. (Vaux-Et-Chantegrue Animations)

Comité des fêtes



Une année en demi-teinte pour le comité des fêtes !

Si l'année avait démarré avec la traditionnelle fête de la Saint Sapin en janvier, elle s'en est arrêtée là !

La Saint Sapin :

l'occasion de se réunir après les fêtes

Nous avons donné rendez-vous à tous ceux qui étaient motivés pour passer un moment convivial en fin d'après-midi ce Dimanche 12 janvier 2020 : l'aire de loisirs est devenue notre repère pour se réunir autour de la flambée imposante de nombreux sapins utilisés pour les fêtes de fin d'année, ceux des habitants, ainsi que ceux qui ont servis à la décoration du village, la crèche de Noël et les différents accès au village.

VECA offre le vin chaud et la galette des rois. S'il pleut ou il neige, on peut s'abriter sous les vitabris, s'il fait froid, on peut se réchauffer en s'approchant du feu de joie qui s'élève devant nous. La covid n'était encore pas arrivée jusqu'à chez nous pour nous y en empêcher !



Notre assemblée générale fin janvier : le CHOIX de faire une année blanche !

À l'époque, nous nous moquions des Chinois, mais étions un peu démoralisés de voir que si peu de nouvelles personnes souhaitaient intégrer notre équipe. Et puis, il y avait les élections avec beaucoup d'inconnues sur les personnes qui allaient représenter la municipalité en mars 2020... L'impact ? VECA est le comité des fêtes du village. L'association est donc très liée aux personnes élues qui travaillent au sein du conseil municipal. Et nous savions que le Maire ne se représentait pas, lui qui a toujours été un soutien sans faille pour notre association. Nous en profitons pour le remercier pour toute cette confiance qu'il a placée en nous et la place qu'il nous a permise d'occuper depuis le Comice en 2012. Bref, le doute était là et la motivation des troupes n'était pas au mieux de sa forme... Alors nous avons décidé de faire une année blanche... ! On ne croyait pas si bien dire !!!



On voulait prendre le temps de :

- Faire une pause pour se ressourcer et se remotiver.
- Prendre le temps de recruter pour apporter du sang neuf et de nouvelles idées.
- Réfléchir à un projet fédérateur (Jean-Claude nous a suggéré une manifestation au titre accrocheur qui a redonné le sourire à toutes les dames présentes !!! mais Chut... c'est top secret !).
- Donner le sentiment aux villageois qu'on leur manquait ! Sans aucune prétention bien entendu...

Et la Covid est arrivée et a fichu en l'air toute notre stratégie ! Tu parles d'une année blanche !!! Raté, complètement raté... Pas de carnaval, mais ce n'est pas un manque de motivation des organisateurs, c'est le confinement ! Pas de vide grenier non plus en faveur du Téléthon, c'était interdit ! Pas de fête du village, là encore, pas d'autre possibilité que de ne rien faire et d'attendre... d'attendre... toujours et sans cesse attendre. Et pas de réunion non plus... même à distance. À quoi bon échafauder des plans sans savoir QUAND on pourra à nouveau se retrouver et organiser des manifestations au sein du village, ça perd de son sens.

Noël

Cependant, Noël reste un moment important et vue la morosité liée à la Covid, nous avons décidé de monter la crèche et le sapin près de l'école afin d'égailler notre village et d'emmenner un petit air de fête et faire briller les yeux de nos enfants ! Merci à Mme Albert de nous avoir gentiment offert son grand sapin qui a trouvé sa place au centre du village !

Repartir vers de nouvelles aventures !

Après cette année si particulière et maintenant que nous sommes tous ressourcés, nous avons hâte de pouvoir à nouveau partager des moments conviviaux ensemble et nous sommes hyper motivés pour accueillir des nouveaux membres, nous vous donnons rendez-vous... dès qu'on pourra ! ON COMPTE SUR VOUS !

Ce qui est certain, c'est que nous n'avons pas perdu de membres en cours de route à cause de cette parenthèse forcée, que quelques nouveaux conseillers municipaux ont émis le souhait de se joindre à nous et que nous allons placer les futures actions de VECA sous le signe de l'innovation ! Alors n'hésitez pas à embarquer avec nous dans cette nouvelle aventure !

CONTACT :

V.E.C.A. (Vaux-et-Chantegrue Animations)

Stéphanie MASSART, présidente : 06 73 89 93 67

Benoît Massart, Vice-président : 06 87 47 22 58



Vendredi Anim'

Le contexte exceptionnel de l'année 2020 a bien sûr perturbé l'activité du club.

Petit rappel de cette activité qui consiste à la réalisation de divers travaux manuels réalisés chaque vendredi après-midi à la salle de convivialité (rdc salle des fêtes).

Travail de feutrine, laines, jute, petites coutures, quilling, petits objets de récupération... pour monter des objets de décoration de Noël, Pâques ou autres.

Espérons que l'année 2021 permettra de faire l'exposition biennale qui devrait avoir lieu vers la mi-novembre.

Venez, apporter et partager votre savoir. À bientôt.

CONTACT :

Vendredi Anim'

Mme Irène Barthelet :

03 81 69 60 12

Mme Yvette Maugery :

03 81 69 64 74



Quelques règles de bonne conduite



Malgré de nombreux rappels, l'équipe municipale constate que de nombreuses incivilités perdurent et remercie chaque valchantois de prendre connaissance des recommandations ci-dessous et de les respecter.

Bruit et engins à moteur

Les horaires pour utiliser les engins à moteur sont réglementés par l'Arrêté Préfectoral du 19 avril 2000 qui impose les périodes d'utilisation suivantes :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Chiens errants

Nos amis les chiens entraînent des obligations. Il est en effet fortement désagréable de les voir divaguer dans le village, surtout pour les personnes qui en ont peur.

Divagations et aboiements étant fréquents, il est expressément demandé aux propriétaires de faire le nécessaire pour supprimer toutes les nuisances susceptibles de gêner, non seulement les voisins directs, mais également l'ensemble de la population.

Circulation

La circulation sur les voies non affectées à la circulation est interdite à tous les véhicules de type 4 x 4, quads et autres véhicules. En cas d'infraction constatée, le risque d'amende est élevé.

Vitesse : pensez à notre sécurité

La circulation est de plus en plus importante dans notre village et nous constatons que malheureusement la limite des 50 km/h est régulièrement dépassée ! Aux abords de l'école, des commerces ou des habitations, la vitesse est souvent trop élevée... N'attendons pas un accident !

Nous sommes conscients que de nombreux aménagements doivent être faits dans nos rues, mais en attendant, soyons des citoyens respectueux !

Stationnement

Le stationnement des véhicules sur la voie publique et/ou sur les trottoirs est abusif et constitue une violation du droit de propriété (article 544 du Code civil).

C'est une infraction passible de contravention ainsi qu'il est défini dans les articles R417-5 et R-417-10 inhérents à la réglementation du stationnement des véhicules.

Les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture...

Aussi, il est demandé à tous les villageois de bien vouloir garer leurs véhicules ainsi que ceux de leurs visiteurs sur leurs propriétés ou sur les emplacements prévus à cet effet.

Déneigement

L'hiver est arrivé occasionnant des chutes de neige et du verglas. Un trottoir non-entretenu peut s'avérer dangereux pour les piétons.

Afin de prévenir les risques de chute et assurer la sécurité de tous, un arrêté municipal a été pris le 30 novembre 2020 concernant les mesures relatives au déneigement des trottoirs, à l'enlèvement du verglas par les habitants ainsi qu'au stationnement des véhicules. Il ne s'agit que de quelques règles de bonne conduite.

Merci aux Valchantois, de plus en plus nombreux qui fournissent de gros efforts pour faciliter non seulement l'accès aux habitations mais aussi le travail fastidieux des déneigeurs !



Infos utiles

Ordures ménagères

Depuis janvier 2020 tous les emballages en plastique sont désormais triés (pots de yaourt, barquette de jambon, emballage de pack d'eau...) et déposés dans le bac/ conteneur jaune.

Bravo, grâce à vos gestes de tri : + de 8% d'emballages ont été triés sur notre territoire. Ce qui signifie qu'un habitant du territoire a trié en moyenne 4 kg de plus que l'année dernière.

Les bacs sont collectés tous les 15 jours mais le forfait ordures ménagères comprend 12 levées/an.

(voir calendrier page suivante)

Toutes les infos sur www.smcom.fr et sur www.preval.fr

Navettes autocar TER

Notre village a la chance de pouvoir profiter d'un service quotidien d'autocar entre Frasné et Vallorbe. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie ou en gare de Frasné pour obtenir les horaires. Ce service est ouvert à tous et pas seulement aux détenteurs de billets de train.

Salle des fêtes

Notre salle des fêtes (équipée d'un ascenseur) possède une capacité d'environ 180 places assises et dispose d'un équipement complet en cuisine (vaisselle et couverts, 2 grands frigos, four, gazinière, plusieurs points d'eau, etc.).

Elle accueille toutes les associations villageoises désireuses d'y organiser des événements mais elle est également accessible aux particuliers.



TARIFS DE LOCATION

Selon délibération du 21 janvier 2014

- Résidents : 240 € (week-end)
- Non-résidents : 450 € (week-end)
- Obsèques : 50 €
- Associations hors village : 450 € (week-end)
- Associations communales et intercommunales : 1 gratuité par année
- Caution salle : 1000 €
- Caution «ménage» : 150 €

Pour toute demande de location, téléchargez le formulaire de pré-réservation sur notre site internet puis adressez-vous au secrétariat de mairie.

Cimetière communal

La commune dispose de caveaux et de cases au columbarium et depuis 2015, 7 cavurnes (petits caveaux indépendants pouvant contenir 4 urnes) sont également disponibles. Les familles intéressées par une acquisition sont invitées à se faire connaître en mairie.

Le cimetière municipal ne dispose pas de conteneurs à poubelles. L'emplacement bétonné situé en face de la grille d'entrée est exclusivement réservé aux déchets verts. Une poubelle est à votre disposition pour tous les autres déchets (pots de fleurs cassés, plastiques, etc.) à côté de cet emplacement.

Papiers d'identité

Vous souhaitez renouveler votre carte d'identité ou votre passeport ?

• **Carte d'identité** : ce document n'est désormais plus délivré par votre mairie. Nouvelle démarche : remplir la pré-demande sur le site www.ants.gouv.fr (ou demander le formulaire CERFA au secrétariat) puis prendre rendez-vous dans l'une des mairies de Mouthe, Pontarlier ou Levier.

• **Passeport** : prenez rendez-vous dans les mairies de Mouthe ou Pon-

tarlier qui sont équipées pour délivrer le passeport biométrique. Les documents à présenter dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Infos complètes et formulaires sur www.service-public.fr.

Inscriptions sur les listes électorales

Les personnes âgées de 18 ans et/ou nouvellement arrivées sur la commune peuvent se présenter en mairie, munies de leur carte d'identité en vue de leur inscription sur les listes électorales. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription.

Recensement militaire

Il est obligatoire !! Filles et garçons doivent, le mois de leur 16^e anniversaire, se faire recenser à la mairie de leur domicile. À l'issue de cette formalité, il leur sera remis une attestation de recensement. Cette attestation est un document officiel et sera exigé à de nombreuses occasions, notamment pour l'inscription dans l'enseignement supérieur ou à l'examen du permis de conduire.



Numéros d'urgence

Pompiers : 112

Samu : 15

Gendarmerie
(Les Hôpitaux-Neufs) :

03 81 49 10 11

Horaires des services communaux



Secrétariat de mairie

Ouverture : lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h ainsi que les samedis pairs de 9h à 11h30

Sur rendez-vous le samedi matin.

Retrait des imprimés tels que demandes de cartes d'identité, passeports,

permis de construire, déclarations préalables, etc.

03 81 69 61 25 - mairie.vauxetchantegrue@wanadoo.fr - www.vaux-et-chantegrue.fr



Agence postale

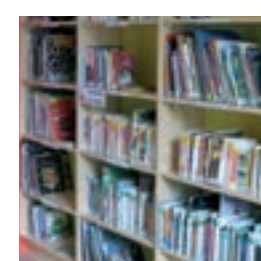
Ouverture : du lundi au samedi de 8h30 à 11h30.

Services photocopies.

Retrait des vignettes d'accès à la déchèterie de la Fuvelle.

Point de vente de pain depuis octobre 2019.

03 81 69 60 13



Bibliothèque

Ouverture : samedi de 10h30 à 12h.

09 70 02 35 07

Horaires des services intercommunaux

Communauté de communes du plateau de Frasné et du val du Drugeon

Ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 17h30.

03 81 49 88 84

secretariat@frasnedrugeon-cfd.fr

Accueil secrétariat fermé le vendredi après-midi.

Médiathèque intercommunale

Ouverture :

mardi : 16h - 19h

mercredi : 10h - 12h et 14h - 18h

jeudi : 16h - 18h

vendredi : 16h - 19h

samedi : 10h - 12h

03 81 38 32 93

mediatheque@frasnedrugeon-cfd.fr

Déchèterie

Depuis juillet 2015, les habitants de Vaux-et-Chantegrue peuvent accéder à la déchèterie de la Fuvelle (à Labergement-Sainte-Marie) gérée par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 Lacs. Sur présentation d'un justificatif de domicile, les vignettes d'accès sont délivrées gratuitement à l'agence postale communale.

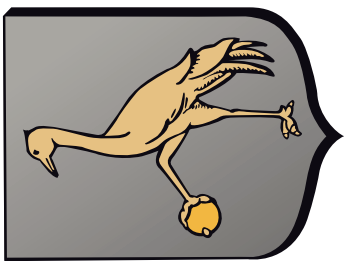
Ainsi, 2 points de déchèteries sont dorénavant accessibles pour notre village :

FRASNE / plus d'infos sur www.smcom-haut-doubs.fr						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Été	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30		9h-12h 13h30-18h
Hiver	13h30 17h			13h30 17h		9h-12h 13h30-17h

Passages des périodes été et hiver aux changements d'heure

LABERGEMENT-SAINTE-MARIE / plus d'infos sur www.ccmontdor2lacs.com						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Été	13h30 17h30		9h/11h45 13h30/17h30	13h30 17h30	13h30 17h30	9h/11h45 13h30/17h30
Hiver	13h30 17h15		9h/11h45 13h30/17h15	13h30 17h15	13h30 17h15	9h-11h45 13h30-17h15

Été : 1^{er} avril au 31 octobre / Hiver : 1^{er} novembre au 31 mars



VAUX-ET-CHANTEGRUE

COLLECTES

Bac vert le jeudi Bac jaune le lundi

Le forfait «Ordures ménagères»
comprend **12 levées / an**

DÉMASQUEZ-VOUS
au bon endroit!

préval
www.preval.fr

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
VE 1	LU 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	JE 1	DI 1	ME 1	VE 1	LU 1	ME 1
SA 2	MA 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	VE 2	LU 2	JE 2	SA 2	MA 2	JE 2
DI 3	ME 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	SA 3	MA 3	VE 3	DI 3	ME 3	3 VE 3
LU 4	JE 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	DI 4	ME 4	SA 4	LU 4	JE 4	4 SA 4
MA 5	VE 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	LU 5	JE 5	DI 5	MA 5	VE 5	5 DI 5
ME 6	SA 6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	MA 6	VE 6	LU 6	ME 6	SA 6	6 LU 6
JE 7	DI 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	ME 7	SA 7	MA 7	JE 7	DI 7	7 MA 7
VE 8	LU 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	JE 8	DI 8	ME 8	VE 8	LU 8	8 ME 8
SA 9	MA 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9	SA 9	MA 9	9 JE 9
DI 10	ME 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	SA 10	MA 10	VE 10	DI 10	ME 10	10 VE 10
LU 11	JE 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11	DI 11	ME 11	SA 11	LU 11	JE 11	11 SA 11
MA 12	VE 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	LU 12	JE 12	DI 12	MA 12	VE 12	12 DI 12
ME 13	SA 13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13	MA 13	VE 13	LU 13	ME 13	SA 13	13 LU 13
JE 14	DI 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	ME 14	SA 14	MA 14	JE 14	DI 14	14 MA 14
VE 15	LU 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	JE 15	DI 15	ME 15	VE 15	LU 15	15 ME 15
SA 16	MA 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16	SA 16	MA 16	16 JE 16
DI 17	ME 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	SA 17	MA 17	VE 17	DI 17	ME 17	17 VE 17
LU 18	JE 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	DI 18	ME 18	SA 18	LU 18	JE 18	18 SA 18
MA 19	VE 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	LU 19	JE 19	DI 19	MA 19	VE 19	19 DI 19
ME 20	SA 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	MA 20	VE 20	LU 20	ME 20	SA 20	20 LU 20
JE 21	DI 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	ME 21	SA 21	MA 21	JE 21	DI 21	21 MA 21
VE 22	LU 22	LU 22	JE 22	SA 22	MA 22	JE 22	DI 22	ME 22	VE 22	LU 22	22 ME 22
SA 23	MA 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	SA 23	MA 23	23 JE 23
DI 24	ME 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	SA 24	MA 24	VE 24	DI 24	ME 24	24 VE 24
LU 25	JE 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	DI 25	ME 25	SA 25	LU 25	JE 25	25 SA 25
MA 26	VE 26	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	LU 26	JE 26	DI 26	MA 26	VE 26	26 DI 26
ME 27	SA 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	MA 27	VE 27	LU 27	ME 27	SA 27	27 LU 27
JE 28	DI 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	ME 28	SA 28	MA 28	JE 28	DI 28	28 MA 28
VE 29	LU 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	JE 29	DI 29	ME 29	VE 29	LU 29	29 ME 29
SA 30	MA 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	LU 30	JE 30	SA 30	MA 30	30 JE 30
DI 31	ME 31	ME 31	LU 31	MA 31	VE 31	DI 31	ME 31	SA 31	LU 31	ME 31	31 VE 31

THÈME À L'HONNEUR

De la Peste Noire à la pandémie de la Covid



« La Police de la Peste » était chargée de faire respecter les mesures.

Dans les bourgs et les villes, les habitants devaient débarrasser les rues des immondices, nettoyer les fontaines et les cours d'eau ; les bestiaux étaient rentrés à l'étable ; les chiens et les chats errants étaient abattus. Tout Comtois atteint de la Peste devait faire une déclaration à son autorité, parfois dans un délai de 6 heures sous peine de mort. Les rassemblements de population étaient interdits. On fermait les Écoles et les Tavernes. Les jeux publics, les réunions privées et les Noces étaient limités en participants. Les Cours et Juridictions cessaient leurs activités. Seul, le Parlement de Dole continuait de siéger. Les malades étaient isolés dans des loges hors des villes et des bourgs et mis en quarantaine ainsi que le personnel qui s'occupait d'eux.

Ils étaient parfois « Barrés » chez eux, c'est à dire enfermés dans leur maison avec interdiction de sortir. Les issues étaient condamnées par des planches. De la nourriture leur était apportée par les mêmes personnes dont c'était la tâche. (Choses vues de nos jours à WUAN en Chine).

La mesure la plus redoutée : le Blocus des bourgs et des villes.

L'effondrement de l'activité économique était immédiat, elle touchait le commerce, l'artisanat et l'agriculture. Ce fut le cas à Besançon, Gray, Salins, Dole et Pontarlier. Les habitants de Besançon se sont même soulevés pour reprendre leurs activités ! Des postes de garde avec gens en armes ceinturaient les agglomérations. Ces mesures ne furent pas très efficaces car trop contrairement aux activités économiques. De nombreux cas de Peste ne furent pas déclarés et les morts furent enterrés dans le plus grand secret. Brutale, générale, meurtrière, telle fut l'épidémie de Peste qui s'abattit sur le Comté de Bourgogne entre 1630 et 1640. Elle décima bourgeois et ruraux, riches et pauvres, jeunes et vieux.

Cette épidémie monstrueuse qui s'ajoutait à la guerre et à la famine fut la dernière que subirent les habitants du Comté, laissant derrière elle une hécatombe inouïe.
ARBOIS : 3000 victimes, pour 4000 habitants
POLIGNY : 3000 victimes
ORNANS : 1800 Victimes, pour 2000 à 2500 habitants
CLERVAUX-LES-LACS : 350 victimes, pour 700 habitants

Jacques TISSOT

Source : thèse de doctorat du professeur Gérard Louis Université de Franche Comté

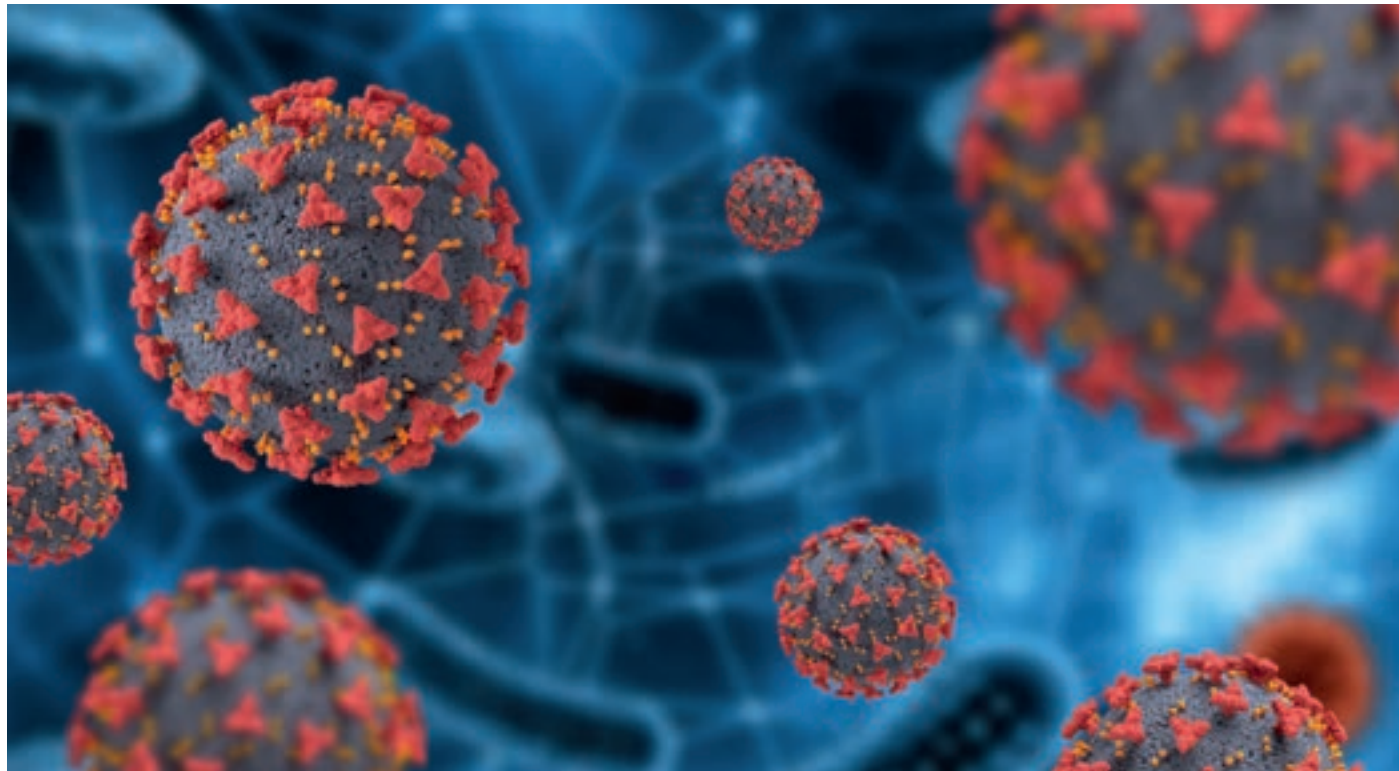
La dernière épidémie de Peste dans le Comté de Bourgogne.

La Peste Noire était une maladie mortelle dans 75 % des cas. Les médecins de l'époque ne savaient pas comment la soigner ni quelle en était la cause. L'isolement des gens contaminés fut la méthode la plus efficace. Cette maladie est une zoonose transmise par les puces des rats. L'Agent infectieux est un bacille découvert par le franco-suisse Alexandre Yersin en 1894. Elle provoque la mort de 100 à 150 000 personnes entre 1635 et 1640 dans le Comté.

La Peste est apparue avec les troupes engagées dans la guerre de cent ans, venues du Tyrol et des pays rhénans. Les moyens engagés de manière autoritaire, en particulier l'isolement, sont les gestes précurseurs de ceux que nous connaissons actuellement pour enrayer l'épidémie. Le Parlement de Dole était l'Autorité Centrale qui délégait à des autorités locales au plus profond des campagnes les consignes à suivre.

La guerre omniprésente compliquait la logistique et aggravait les souffrances de la population accablée par une terrible famine.

2020, l'année terrible



Comment tout a commencé ? Les zoonoses, nous sommes tous concernés...

Pour aborder ces sujets, il faut faire taire les conspirations de tout bord. Sans aucune expertise sérieuse, elles ajoutent dans le public la confusion à l'angoisse avec l'aide des réseaux sociaux.

Il est maintenant établi par la communauté scientifique mondiale qu'un virus ARN (acide ribonucléique) présent chez les chauve-souris est à l'origine de la maladie COVID 19 qui a fait le tour de la planète. La génétique a démontré de façon irréfutable que l'origine du coronavirus res-



pensible de la maladie COVID 19 n'a rien à voir avec la fuite d'un virus créé dans le laboratoire P4 de WUAN. L'ARN du coronavirus actuel a parlé et a résolu l'énigme...

Certains savants, virologues, se sont demandés pourquoi le monde n'a pas connu davantage de maladies transmises à l'homme par l'animal. Depuis un siècle pourtant, de multiples gripes émergent (asiatiques... de Hong Kong...). Quatre ou cinq nouvelles maladies infectieuses émergent chaque année dans le monde.

D'après l'Université Collège de Londres, 60 % de ces nouvelles maladies émergentes entre 1980 et 2013 sont d'origine animale et parmi elles 70 % sont transmises par des animaux sauvages. Barbara Dufour, professeur à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort, écrit qu'elle n'est pas sûre qu'il y ait d'avantage de zoonoses qu'avant, mais qu'il existe une augmentation des phénomènes épidémiques.

Les 3 grandes causes simultanées qui ont favorisé l'apparition et le développement foudroyant du Coronavirus sont :

- Les déplacements considérables et très rapides des populations.
- Leur promiscuité.
- Le rapprochement des humains avec de nombreuses espèces sauvages vivant autrefois dans leurs biotopes.

Un réchauffement climatique propice à l'émergence des pathogènes et autres maladies

Ceux-ci ne sont pas présents de façon homogène sur la planète. Ils en existent très peu dans les zones polaires. Leur nombre et leur diversité augmentent au fur et à mesure qu'on se rapproche des zones intertropicales. Le réchauffement actuel est la cause du glissement des ceintures climatiques chaudes sous nos latitudes. Ceci provoque l'arrivée ou le déplacement d'espèces animales « réservoirs » de bactéries, de virus, et de parasites... (moustiques tigres, tiques présentes en zone de montagne...).

Des attitudes à proscrire

Les grandes concentrations d'animaux de rente sont à proscrire. Le cheptel mondial de bovins monte à 1,5 milliards de têtes. Des fermes de 100 000 vaches s'installent en Chine. Le Danemark envisage d'abattre 15 millions de visons d'Europe par mesure de précautions. En effet, certains élevages sont contaminés au COVID 19 et les souches pourraient muter et infecter l'homme. Un seul animal malade est capable d'en contaminer des millions d'autres dans les enclos surpeuplés.

Les pratiques liées au commerce et à la consommation d'animaux sauvages en Chine, au Vietnam, en Afrique sont à interdire...

Embarquement immédiat

4,4 milliards de passagers ont pris l'avion en 2018 d'après l'agence internationale du transport aérien. Autrefois, les maladies infectieuses voyageaient avec les bateaux ou les caravanes de marchands qui suivaient les grandes voies commerciales antiques. Les invasions guerrières étaient également propices aux grandes épidémies comme celles de la Lèpre et de la Peste à plusieurs reprises.

La COVID 19 a profité de ces cohortes de voyageurs chinois, américains et européens pour se propager à la vitesse des Jets de grande capacité.

La promiscuité des populations des mégapoles mondiales se retrouvaient déplacées sur tous les continents avec une très grande célérité. Les bateaux de croisière géants, véritables îles flottantes, ont participé également à la propagation du virus.



« Chacun chez soi ! »

Voilà ce qu'auraient pu dire les animaux sauvages de la terre entière s'ils avaient pu parler !

Pour leur plus grand malheur, ils sont délogés, sous la pression de l'homme dont l'activité n'a jamais été aussi intense au cours de son histoire..

« Pour la première fois de toute l'histoire de la vie, une seule espèce, en l'occurrence *Homo sapiens* (c'est-à-dire nous), avec tous ses besoins alimentaires, domine en biomasse l'ensemble de la biodiversité. Cette domination se traduit par une diminution extrêmement rapide des biotopes ». C'est ce qu'a écrit Sylvie Craquin, directrice de recherche au Muséum national d'histoire naturelle.

La déforestation à très grande échelle des immenses forêts du globe a déplacé de nombreuses espèces animales en quête de nourriture. Elle les a amenées au contact direct de l'homme vivant dans d'immenses cités plus ou moins salubres.



Conclusion

Nous la laissons au président du Muséum national d'Histoire Naturelle de Paris :

« Une seule Santé. Santé humaine, Santé animale et Santé des Écosystèmes sont étroitement liés. C'est sur le plan scientifique, le seul chemin à suivre... » C'est le concept ONE HEALTH

Jacques TISSOT



Mairie

4 la Pyramide - 25160 VAUX-ET-CHANTEGRUE

Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
Samedi (jours pairs uniquement) de 9h à 11h30.
Tél. : 03 81 69 61 25 - Fax : 03 81 69 61 89
mairie.vauxetchantegrue@wanadoo.fr

www.vaux-et-chantegrue.fr

**« Nous remercions vivement toutes les personnes qui se sont associées
à l'élaboration de ce bulletin municipal »**